


Avril 2011

	<p>منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة</p>	<p>联合国 粮食及 农业组织</p>	<p>Food and Agriculture Organization of the United Nations</p>	<p>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</p>	<p>Продовольствен ная и сельскохозяйств енная организация Объединенных Наций</p>	<p>Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------	-----------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONFERENCE

Trente-septième session

Rome, 25 juin - 2 juillet 2011

**Rapport de la 27^{ème} Conférence régionale de la FAO pour l'Europe
(Erevan (Arménie), 13 et 14 mai 2010)**

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

ERC/10/REP

RAPPORT

Erevan (Arménie),
13 et 14 mai 2010

**Vingt-septième
Conférence régionale de
la FAO pour l'Europe**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Europe

Première	-	Rome (Italie), 10-15 octobre 1949
Deuxième	-	Rome (Italie), 10-15 octobre 1960
Troisième	-	Rome (Italie), 8-13 octobre 1962
Quatrième	-	Salzburg (Autriche), 26-31 octobre 1964
Cinquième	-	Séville (Espagne), 5-11 octobre 1966
Sixième	-	St. Julian's, (Malte), 28-31 octobre 1968
Septième	-	Budapest (Hongrie), 21-25 septembre 1970
Huitième	-	Munich (Rép. fédérale d'Allemagne), 18-23 septembre 1972
Neuvième	-	Lausanne (Suisse), 7-12 octobre 1974
Dixième	-	Bucarest (Roumanie), 20-25 septembre 1976
Onzième	-	Lisbonne (Portugal), 2-7 octobre 1978
Douzième	-	Athènes (Grèce), 22-27 septembre 1980
Treizième	-	Sofia (Bulgarie), 4-8 octobre 1982
Quatorzième	-	Reykjavik (Islande), 17-21 septembre 1984
Quinzième	-	Istanbul (Turquie), 28 avril-2 mai 1986
Seizième	-	Cracovie (Pologne), 23-26 août 1988
Dix-septième	-	Venise (Italie), 3-7 avril 1990
Dix-huitième	-	Prague (Tchécoslovaquie), 24-28 août 1992
Dix-neuvième	-	Killarney (Irlande), 6-10 juin 1994
Vingtième	-	Tel Aviv (Israël), 29 avril-3 mai 1996
Vingt et unième	-	Tallinn (Estonie), 25-29 mai 1998
Vingt-deuxième	-	Porto (Portugal), 24-28 juillet 2000
Vingt-troisième	-	Nicosie (Chypre), 29-31 mai 2002
Vingt-quatrième	-	Montpellier (France), 5-7 mai 2004
Vingt-cinquième	-	Riga (Lettonie), 8-9 juin 2006
Vingt-sixième	-	Innsbruck (Autriche), 26-27 juin 2008
Vingt-septième	-	Erevan (Arménie), 13-14 mai 2010

RAPPORT
de la
CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Vingt-septième session
Erevan (Arménie), 13 et 14 mai 2010

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Budapest, 2010

Table des matières

	Pages
RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	1-6
	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 2
CÉRÉMONIE D'OUVERTURE	3
ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ET NOMINATION DU RAPPORTEUR	4 - 6
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER	7
ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	8
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL DE LA FAO	9
QUESTIONS DÉCOULANT DU SOMMET MONDIAL SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DE LA FAO, NOTAMMENT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION IMMÉDIATE (PAI), Y COMPRIS LE RÉSEAU DES BUREAUX DÉCENTRALISÉS	10 - 13
CRÉATION D'UN CENTRE DES SERVICES COMMUNS UNIQUE AU NIVEAU MONDIAL	14 - 15
LE RÔLE DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO VIS-À-VIS DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA) RÉFORMÉ	16 - 19
RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LA RÉGION (2008-2009) ET SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE	20 - 26
MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET (PTB) POUR 2010-11 ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA RÉGION EUROPE AU COURS DU PROCHAIN EXERCICE BIENNAL (2012-2013)	27 - 35
RAPPORT SUCCINCT DES RECOMMANDATIONS DES ORGANES RÉGIONAUX DE LA FAO	36 - 44
PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ISSUES DES DÉBATS DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE	45
DÉCLARATION DE LA CONSULTATION RÉGIONALE EUROPÉENNE ENTRE LA FAO ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	46 - 47
TABLE RONDE MINISTÉRIELLE – MESURES PRISES POUR FAIRE FACE AUX PROBLÈMES DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LA RÉGION EUROPE ET ASIE CENTRALE: PARTAGE DES EXPÉRIENCES ACQUISES ET RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION DANS LA RÉGION	48 - 63
DATE, LIEU ET THÈMES PRINCIPAUX DE LA VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE	64 - 66
AUTRES QUESTIONS	67
ADOPTION DU RAPPORT	68
CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE	69 - 71

ANNEXES

- A. LISTE DES PARTICIPANTS
- B. ORDRE DU JOUR
- C. LISTE DES DOCUMENTS
- D. DISCOURS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- E. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL DE LA FAO
- F. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET LISTE DES RECOMMANDATIONS
ISSUES DU DÉBAT DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE LA
COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE (CEA) SUR LES
POINTS 4 À 9
- G. DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE LA CONSULTATION
RÉGIONALE EUROPÉENNE ENTRE LA FAO ET LES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR DES
QUESTIONS FIGURANT À L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE
RÉGIONALE POUR L'EUROPE
- H. RAPPORT DE LA CONSULTATION PRÉPARATOIRE INFORMELLE TENUE
À BUDAPEST

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI), y compris le Réseau des bureaux décentralisés

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

s'est félicitée de la décision de la Conférence de la FAO, à sa trente-sixième session, de confier aux Conférences régionales la définition des priorités du réseau des bureaux décentralisés, et a invité les États Membres à faire part de leurs propositions s'agissant de la présence de la FAO au niveau des pays, de la sous-région et de la région dans le contexte de la nouvelle conception à moyen et à long terme du Réseau de Bureaux décentralisés (par. 11 et 12);

a accueilli favorablement les efforts déployés par la FAO et le Gouvernement hongrois pour améliorer les locaux du Bureau régional à Budapest (par. 25).

À l'attention de la FAO

La Conférence:

a exprimé son entier soutien à la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour améliorer l'efficacité du réseau des bureaux décentralisés (par. 11);

a demandé au Secrétariat de fournir une documentation plus détaillée sur la décentralisation, notamment un inventaire détaillé de la structure, de la dotation en personnel et du financement actuels des Bureaux décentralisés (par. 12) et d'envisager sérieusement d'assurer une présence à part entière de la FAO dans certains pays de la région, en particulier en Asie centrale, tout en renforçant la présence dans d'autres grâce à la nomination d'Assistants du Représentant de la FAO (par. 12).

a exprimé sa satisfaction concernant l'efficacité des activités du bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (REU) et du bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale (SEU) (par. 13);

a proposé d'examiner avec toute l'attention requise la possibilité de fusionner REU et SEU en vue d'améliorer l'efficacité et de réaliser de nouvelles économies (par. 13).

Création d'un Centre des services communs unique au niveau mondial

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

a estimé que l'établissement du CSC constituait une grande réussite, dans la mesure où le centre avait amélioré l'efficacité de l'Organisation et la qualité des services fournis (par. 15).

À l'attention de la FAO

La Conférence:

a instamment demandé au Secrétariat de procéder à l'examen des pôles de Bangkok et de Santiago et d'étudier la possibilité de les fusionner en un CSC unique situé à Budapest (par. 15).

Le rôle des Conférences régionales de la FAO vis-à-vis du Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

a accueilli avec satisfaction et appuyé la réforme en cours du CSA ainsi que son projet d'élargir le partenariat et le processus consultatif sans créer de structures nouvelles et parallèles pour faciliter ce dialogue (par. 17);

s'est félicitée des nouvelles perspectives de consultation à l'échelon régional avec la création de structures nouvelles et parallèles pour faciliter ce dialogue (par. 17).

À l'attention de la FAO

La Conférence:

a encouragé le bureau du CSA à accélérer la création du groupe d'experts de haut niveau (par. 17).

Rapport sur les activités de la FAO dans la région pour 2008-2009 et suite donnée aux recommandations de la vingt-sixième Conférence régionale pour l'Europe

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

a accueilli favorablement le rapport sur les activités de la FAO dans la région et a souligné l'importance des partenariats avec les institutions des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et de la coopération avec l'Union européenne (par. 21).

À l'attention de la FAO

La Conférence:

a encouragé la FAO à continuer à fournir un appui technique, des compétences spécialisées et des connaissances par l'intermédiaire de son Bureau régional renforcé et du réseau des bureaux décentralisés en Europe et en Asie centrale, en intégrant progressivement l'approche de l'impulsion par les pays dans les domaines d'intervention (par. 24);

a demandé au Secrétariat de rédiger le rapport sur les activités de la FAO au moyen du cadre axé sur les résultats en précisant les incidences de la mise en œuvre des activités (par. 21).

Mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) pour 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région Europe au cours du prochain exercice biennal 2012-13

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

a rappelé que le Cadre stratégique 2010-19 approuvé par la Conférence de la FAO en 2009 était centré sur les activités de la FAO et qu'il établissait des priorités parmi celles-ci de manière à avoir des effets mesurables s'agissant de répondre aux besoins des Membres. À compter de 2010-11, l'ensemble des activités de la FAO, toutes sources de financement confondues, devrait viser l'accomplissement de 56 résultats organisationnels reflétant les priorités de l'Organisation (par. 27);

a rappelé que la Conférence de la FAO avait approuvé en 2009 un processus intergouvernemental révisé et plus ouvert pour l'examen des priorités et des propositions relatives au programme et au budget, qui prévoit que pour l'exercice actuel et les suivants, les Conférences régionales fassent rapport au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, sur les domaines d'action prioritaires régionaux (par. 28);

s'est réjouie de pouvoir passer en revue les domaines prioritaires des activités de la FAO dans la région, dans la mesure où celles-ci ont une incidence directe non seulement sur les questions de sécurité alimentaire, mais aussi sur des intérêts économiques clés d'un certain nombre d'États Membres. Les participants à la Conférence régionale ont déclaré espérer que l'existence de domaines d'action prioritaires au plan régional aiderait le Bureau régional pour l'Europe à mettre au point des programmes et des moyens d'action coordonnés et ciblés pour les activités de la FAO dans la région, y compris par la collaboration avec des partenaires et la mobilisation de ressources (par. 29);

est convenue qu'il était pertinent de maintenir les domaines d'action prioritaires actuels durant l'exercice 2012-13, comme prévu dans le Plan à moyen terme sur quatre ans, étant entendu que les priorités pourraient être ajustées en fonction des situations nouvelles et des liens nouveaux avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé, ainsi que des partenariats qui pourraient se constituer (par. 32).

À l'attention de la FAO

La Conférence:

a souligné que le document de travail ne fournissait pas tous les éléments nécessaires à une réflexion approfondie sur les domaines d'action prioritaire dans la région pour l'exercice courant et le suivant; Elle a pris acte que le processus d'établissement de priorités était une activité en cours à laquelle participaient les Membres et le Secrétariat et que des améliorations étaient attendues dans les documents à venir (par. 30);

a indiqué qu'il fallait définir les domaines d'action régionaux en fonction d'indicateurs des cadres de résultats, en cherchant des possibilités d'utilisation du Programme de coopération technique (PCT) et en faisant fond sur les contributions volontaires (par. 31);

a demandé que les activités prioritaires proposées soient ventilées plus en détail pour chacun des objectifs stratégiques, et que soient indiqués les financements nécessaires sur les crédits au titre du Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires, y compris moyennant des partenariats (par. 31);

a suggéré que ces informations soient produites par le Secrétariat et le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture et que ceux-ci travaillent en concertation plus étroite, la Commission européenne d'agriculture faisant office de tribune officielle pour les dialogues intersessions (par. 31);

a approuvé les conclusions et les recommandations de la Commission européenne d'agriculture à sa trente-sixième session en ce qui concerne les domaines prioritaires et le mécanisme du processus de planification consultatif;

a demandé à la FAO de fournir à l'avenir un document précisant et analysant, entre autres, les défis à relever et les carences. Les résultats des consultations informelles, comme celle qui a eu lieu à Budapest en mars 2010, étaient à prendre en compte (par. 30);

a souligné qu'il fallait donner la priorité aux activités régionales comportant des éléments de plaidoyer, d'appui à l'élaboration des politiques, de renforcement des capacités, de gestion des connaissances et de mise en place de plateformes de débat neutres, dans les domaines d'action suivants (par. 33):

- données et statistiques de base au niveau mondial;
- aide à l'élaboration de politiques nationales dans les domaines économique et social et dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés de sorte que les attentes déterminées au niveau mondial en ce qui les concerne soient satisfaites et qu'ils puissent tirer parti des possibilités du marché;
- rôle normatif au niveau mondial et renforcement des capacités dans les domaines institutionnels et techniques, en particulier pour les pays les moins avancés;
- application des normes sanitaires et phytosanitaires et notamment des normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments, y compris des conventions mondiales;
- maladies transfrontières des animaux et des plantes;
- situations d'urgence et relèvement;
- interface entre le changement climatique et le développement de l'agriculture et des zones rurales;
- questions liées à la parité hommes-femmes;
- conservation et gestion des ressources phytogénétiques et zoogénétiques;
- gestion durable des forêts.

Rapport succinct des recommandations des organes régionaux de la FAO

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

a accueilli avec satisfaction les rapports succincts des quatre commissions régionales spécialisées et la présentation des principales activités réalisées au cours des deux dernières années (par. 37);

a exhorté les commissions régionales spécialisées à organiser leurs sessions futures en s'alignant sur la Conférence régionale pour l'Europe, de manière à ce que les actions prioritaires puissent être définies et soumises en temps voulu aux organes directeurs de la FAO.

s'est félicitée de l'adoption du plan stratégique 2008-2013 du programme de travail intégré sur le bois et la foresterie de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)/FAO, à la session conjointe du comité du bois de la CENUE et de la Commission européenne des forêts de la FAO. Elle a encouragé les deux organisations à poursuivre leurs travaux conjoints et à rechercher les synergies avec d'autres organisations internationales, notamment dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement (par. 40);

a encouragé tous les pays de la région Europe et Asie centrale à adhérer à la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EUFMD) (par. 41);

a souligné que la coordination, la coopération et la transparence étaient essentielles pour la lutte contre les maladies infectieuses et leur éradication et que l'EUFMD était un exemple de réussite en la matière (par. 41);

s'est félicitée de ce que l'Union européenne et ses États membres aient confirmé qu'ils étaient pleinement déterminés à collaborer avec la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour assurer dans les pays de la région l'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaires (par. 42);

a pris note des options relatives à l'avenir de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI), élaborées en janvier 2010 et a encouragé les participants à la vingt-sixième session de la CECPI, prévue en mai 2010 à Zagreb, à réfléchir attentivement à ces options. Elle a estimé que l'option la plus appropriée à ce stade serait le maintien de la CECPI en tant qu'organe relevant de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO (par. 43);

À l'intention de la FAO

La Conférence:

a exhorté les commissions régionales spécialisées à organiser leurs sessions futures en s'alignant sur la Conférence régionale pour l'Europe, de manière à ce que les actions prioritaires puissent être définies et soumises en temps voulu aux organes directeurs de la FAO (par. 39);

a demandé au secrétariat de la CECPI de préparer un rapport détaillé sur le maintien de la CECPI en tant qu'organe relevant de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO et faisant l'objet d'une gestion axée sur les résultats, indiquant clairement les liens avec les objectifs stratégiques pertinents de la FAO et les travaux du Comité des pêches. Ce rapport devrait présenter les principaux résultats obtenus par la CECPI au cours des cinq dernières années (par. 43);

a regretté de ne pas avoir reçu d'informations sur la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) (par. 38).

Principales conclusions et recommandations issues des débats de la trente-sixième session de la Commission européenne d'agriculture

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

s'est félicitée de l'élaboration des quatre documents techniques et du document sur la prise en compte de la parité hommes-femmes dans le développement rural par le groupe de travail de la Commission européenne d'agriculture sur le rôle des femmes et de la famille dans le développement rural durable;

a souligné que ces documents techniques offraient des conclusions et des recommandations utiles pour différents groupes de pays confrontés à des problèmes sectoriels en matière d'agriculture et de développement rural.

À l'attention de la FAO

La Conférence:

a approuvé les conclusions et les recommandations de la Commission européenne d'agriculture à sa trente-sixième session (par. 45) et

a demandé que soient dûment prises en compte les recommandations relatives aux priorités techniques ainsi qu'aux mécanismes de consultation pour la préparation du Programme de travail et budget 2012-13 dans la région.

Date, lieu et thèmes principaux de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe

À l'attention des gouvernements

La Conférence:

est convenue que la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe se tiendrait en 2012 à Baku, en Azerbaïdjan, et a pris note de l'invitation du délégué de la Roumanie à tenir la vingt-neuvième session, en 2014) à Bucarest, en Roumanie (par. 64).

INTRODUCTION

1. La vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe s'est tenue à Erevan (Arménie), les 13 et 14 mai 2010, à l'invitation du Gouvernement arménien.
2. On trouvera à l'Annexe A au présent rapport la liste des participants.

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

3. Le Ministre arménien de l'agriculture, M. Gerasim Alaverdyan, a souhaité la bienvenue aux participants, au nom de son Gouvernement, et s'est réjoui de l'accueil par son pays de cette réunion de haut niveau de la FAO, qui dégage des orientations stratégiques et définit les priorités régionales de l'Organisation.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS ET NOMINATION DU RAPPORTEUR

4. La Conférence a élu à l'unanimité à la présidence de la Conférence le Premier Vice-Ministre arménien de l'agriculture, M. Samvel Avetisyan.
5. Mme Hedwig Wögerbauer, Directrice, Chef de la Division chargée des affaires de la FAO du Ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux et M. Hans-Jörg Lehmann, Ministre, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome, ont été élus à l'unanimité Vice-Présidents de la Conférence régionale.
6. Mme Cecilia Nordin Van Gansberghe, Ambassadeur, Représentante permanente du Royaume de Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome, et M. Ruve Schank, ministre conseiller, Représentant permanent de la République d'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ont été nommés Rapporteurs.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER

7. La Conférence régionale a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans l'Annexe B au présent rapport ainsi que le calendrier de la session.

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. Le Directeur général a prononcé son discours devant la Conférence régionale (voir l'Annexe D au présent rapport). La Conférence régionale l'a remercié de ses contributions aux travaux de la FAO dans la région au cours de ses trois mandats.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL DE LA FAO

9. Le Président indépendant du Conseil de la FAO, M. Luc Guyau, a prononcé un discours, dont le texte est joint à l'Annexe E au présent rapport.

QUESTIONS DÉCOULANT DU SOMMET MONDIAL SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DE LA FAO, NOTAMMENT LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION IMMÉDIATE (PAI), Y COMPRIS LE RÉSEAU DES BUREAUX DÉCENTRALISÉS

10. Le point de l'ordre du jour a été présenté par le Directeur du Bureau d'appui à la décentralisation (OSD) de la FAO.

11. La Conférence régionale a exprimé son entier soutien à la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour améliorer l'efficacité du réseau des bureaux décentralisés. Il a été regretté, toutefois, que les documents d'information ne fassent pas référence à plusieurs décisions et rapports importants concernant la décentralisation. En outre, les documents n'ont pas explicitement décrit les nouvelles méthodes de travail liées au nouveau rôle des Conférences régionales, en particulier concernant l'établissement des priorités, et n'ont pas fourni non plus un inventaire détaillé de la structure, de la dotation en personnel et du financement actuels des bureaux décentralisés. Une description générale de ce type aurait permis de porter un jugement plus éclairé sur la façon d'utiliser au mieux les ressources disponibles pour assurer la présence de la FAO aux échelons national, sous régional et régional.

12. Plusieurs pays membres ont demandé que, dans le contexte de la nouvelle vision à moyen terme et long terme du réseau des bureaux décentralisés, il soit sérieusement envisagé d'assurer une présence à part entière de la FAO dans certains des pays de la région, par exemple le Kirghizistan et un assistant du Représentant de la FAO en République de Moldova.

13. Bien que la Conférence ait exprimé son entière satisfaction concernant l'efficacité des activités du bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (REU) et du bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale (SEU), situés tous les deux à Budapest et bénéficiant de l'appui non négligeable du Gouvernement de Hongrie, il a été proposé d'examiner avec toute l'attention requise la possibilité de fusionner REU et SEU en vue d'améliorer l'efficacité et de réaliser de nouvelles économies. Le délégué de Turquie a réitéré le soutien de son Gouvernement au réseau des bureaux décentralisés de la FAO et au travail accompli par le bureau sous-régional de l'Asie centrale (SEC).

CRÉATION D'UN CENTRE DES SERVICES COMMUNS UNIQUE AU NIVEAU MONDIAL

14. La Conférence régionale a rappelé que l'établissement du centre des services communs (CSC) avait été approuvé en 2005, entraînant la création de trois pôles à Budapest, Santiago du Chili et Bangkok, dont l'entrée en service devait s'étaler entre 2007 et 2009. Suite à deux examens entrepris en 2009, la direction de la FAO procède aujourd'hui à une analyse approfondie des services administratifs assurés par le CSC, en vue de valider les nouveaux gains d'efficacité susceptibles d'être obtenus par un regroupement en un pôle unique au niveau mondial. La Conférence a noté que le Comité financier avait émis des observations favorables sur les économies réalisées jusqu'ici et appuyé les efforts visant à poursuivre en ce sens. Le Conseil a souligné que toute décision concernant la clôture des pôles du CSC à Santiago et Bangkok devrait être transparente et précédée d'une analyse approfondie, y compris des consultations avec les Conférences régionales.

15. La Conférence régionale a estimé que l'établissement du CSC constituait une grande réussite, dans la mesure où le centre avait amélioré l'efficacité de l'Organisation et la qualité des services fournis, en utilisant au mieux les ressources de la FAO. Elle a instamment demandé au Secrétariat de procéder à l'examen des pôles de Bangkok et de Santiago et d'étudier la possibilité de les fusionner en un CSC unique situé à Budapest. Le représentant de Hongrie a assuré la

Conférence régionale que son Gouvernement fournirait son entier soutien à un CSC mondial unique, si celui-ci était établi à Budapest.

LE RÔLE DES CONFÉRENCES RÉGIONALES DE LA FAO VIS-À-VIS DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE (CSA) RÉFORMÉ

16. Ce point de l'ordre du jour a été introduit par M. Noel de Luna, président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

17. La Conférence régionale a accueilli avec satisfaction et appuyé la réforme en cours du CSA, en tant qu'élément central du partenariat mondial sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que son projet d'élargir le partenariat et le processus consultatif. Elle s'est félicitée des nouvelles perspectives de consultation à l'échelon régional mais a souligné qu'il n'était pas nécessaire de créer des structures nouvelles et parallèles pour faciliter ce dialogue. Il a été regretté que l'établissement du groupe d'experts de haut niveau ait pris du retard et la Conférence régionale a encouragé le bureau du CSA à accélérer la création de ce groupe afin qu'il puisse contribuer à la session du CSA d'octobre 2010.

18. La Conférence régionale a pris note de la proposition du président du groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural de servir de personne-relais entre la Conférence régionale et le CSA.

19. La Consultation régionale européenne entre la FAO et les organisations non gouvernementales et de la société civile¹ a soutenu la réforme en cours du CSA et s'est dite attachée à ce que le CSA devienne une instance de prise de décisions et de gouvernance aux niveaux mondial et régional, afin de relever les défis de l'alimentation et de l'agriculture.

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LA RÉGION (2008-2009) ET SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA VINGT-SIXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE²

20. Le Secrétariat a donné un aperçu des activités menées dans la région Europe pendant l'exercice 2008-2009.

21. La Conférence régionale a accueilli favorablement le document fourni par le Secrétariat mais elle a déploré qu'il ait été préparé selon les anciennes modalités et ne permette donc à la Conférence ni de disposer d'un cadre axé sur les résultats, s'agissant des travaux menés par la FAO pendant l'exercice précédent et ni de s'appuyer sur les enseignements acquis et sur les incidences de la mise en œuvre des activités.

22. La Conférence régionale s'est félicitée des travaux entrepris dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action » et des diverses activités menées en coopération avec plusieurs institutions des Nations Unies et elle a recommandé à la FAO de rendre compte des effets de ces activités à l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies.

23. L'Union européenne a confirmé qu'elle entendait poursuivre sa coopération avec la FAO et d'autres organisations, qu'il s'agisse d'institutions financières internationales, d'institutions spécialisées, d'ONG et d'organisations de la société civile (OSC), pour fournir, sur demande, l'aide et l'appui pertinents aux pays de la région.

¹ Tenue à Erevan les 10 et 11 mai 2010. La déclaration fait l'objet de l'annexe G du présent rapport.

² ERC/10/2.

24. La Conférence régionale a encouragé la FAO à continuer à fournir un appui technique, des compétences spécialisées et des connaissances par l'intermédiaire de son Bureau régional renforcé et du réseau des bureaux décentralisés en Europe et en Asie centrale, en intégrant progressivement l'approche de l'impulsion par les pays dans les domaines d'intervention.

25. La Conférence régionale a accueilli favorablement les efforts déployés par la FAO et le Gouvernement hongrois pour améliorer les locaux du Bureau régional pour l'Europe à Budapest.

26. La Consultation régionale européenne entre la FAO et les organisations non gouvernementales et de la société civile a confirmé le bien-fondé des activités de la FAO visant à diffuser de bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, destinées en outre à améliorer les moyens d'existence des populations rurales en diversifiant les métiers et les sources de revenu. Elle a estimé que la FAO avait raison de favoriser l'augmentation de la productivité et l'accès des petites exploitations au marché, y compris à la terre et à la micro finance, ainsi que le développement de coopératives de commercialisation. La Consultation a également approuvé les activités de la FAO de suivi de l'évolution des marchés des produits agricoles et de l'instabilité des prix sur les marchés agricoles.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET (PTB) POUR 2010-11 ET DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA RÉGION EUROPE AU COURS DU PROCHAIN EXERCICE BIENNAL (2012-2013)

27. La Conférence régionale a rappelé que le Cadre stratégique 2010-19 approuvé par la Conférence de la FAO en 2009 était centré sur les activités de la FAO et qu'il établissait des priorités parmi celles-ci, afin qu'elles répondent au mieux aux besoins des Membres. À compter de 2010-11, l'ensemble des activités de la FAO, toutes sources de financement confondues, devrait viser l'obtention de 56 résultats organisationnels reflétant les priorités de l'Organisation.

28. La Conférence régionale a en outre rappelé que la Conférence de la FAO avait approuvé en 2009 un processus intergouvernemental révisé et plus ouvert pour l'examen des priorités et des propositions relatives au programme et au budget, qui prévoit que pour l'exercice actuel et les suivants, les Conférences régionales fassent rapport au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, sur les domaines d'action prioritaires régionaux.

29. La Conférence régionale s'est réjouie de pouvoir passer en revue les domaines prioritaires des activités de la FAO dans la région, dans la mesure où celles-ci ont une incidence directe non seulement sur les questions de sécurité alimentaire, mais aussi sur des intérêts économiques clés d'un certain nombre d'États Membres. Les participants à la Conférence régionale ont déclaré espérer que l'existence de domaines d'action prioritaires au plan régional aiderait le Bureau régional pour l'Europe à mettre au point des programmes et des moyens d'action coordonnés et ciblés pour les activités de la FAO dans la région, y compris par la collaboration avec des partenaires et la mobilisation de ressources.

30. La Conférence régionale a souligné que le document de travail ne fournissait pas tous les éléments nécessaires à une réflexion approfondie sur les domaines d'action prioritaires dans la région pour l'exercice courant et les suivants. Elle a noté que le processus d'établissement de priorités était une activité en cours à laquelle participaient les Membres et le Secrétariat et que des améliorations étaient attendues dans les documents à venir. Il était attendu de la FAO qu'elle fournisse à l'avenir un document précisant et analysant, entre autres, les défis à relever et les carences. Les résultats des consultations informelles, comme celle qui a eu lieu à Budapest en mars 2010, étaient à prendre en compte.

31. Pour l'exercice actuel, il fallait définir les domaines d'action régionaux en fonction d'indicateurs des cadres de résultats, en cherchant des possibilités d'utilisation du Programme de coopération technique (PCT) et en faisant fond sur les contributions volontaires. Il a été demandé que les activités prioritaires proposées soient ventilées plus en détail pour chacun des objectifs stratégiques, et que soient indiqués les financements nécessaires sur les crédits au titre du Programme ordinaire et les ressources extrabudgétaires, y compris moyennant des partenariats. Il a été suggéré que ces informations soient produites par le Secrétariat et le Comité exécutif de la Commission européenne d'agriculture et que ceux-ci travaillent en concertation plus étroite, la Commission européenne d'agriculture faisant office de tribune officielle pour les dialogues intersessions.

32. La Conférence régionale est convenue qu'il était pertinent de maintenir les domaines d'action prioritaires actuels durant l'exercice 2012-13, comme prévu dans le Plan à moyen terme sur quatre ans, étant entendu que les priorités pourraient être ajustées en fonction des situations nouvelles et des liens nouveaux avec le Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé, ainsi que des partenariats qui pourraient se constituer.

33. La Conférence régionale a souligné que pour faire face aux problèmes qui se posent dans la région dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, et compte tenu du cadre stratégique de la FAO et des fonctions essentielles qui y sont définies, il fallait donner la priorité aux activités régionales comportant des éléments de plaidoyer, d'appui à l'élaboration des politiques, de renforcement des capacités, de gestion des connaissances et de mise en place de plateformes de débat neutres, dans les domaines d'action suivants:

- données et statistiques de base au niveau mondial;
- aide à l'élaboration de politiques nationales dans les domaines économique et social et dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités dans les pays les moins avancés de sorte que les attentes déterminées au niveau mondial en ce qui les concerne soient satisfaites et qu'ils puissent tirer parti des possibilités du marché;
- rôle normatif au niveau mondial et renforcement des capacités dans les domaines institutionnels et techniques, en particulier pour les pays les moins avancés;
- application des normes sanitaires et phytosanitaires et notamment des normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments, y compris des conventions mondiales;
- maladies transfrontières des animaux et des plantes;
- situations d'urgence et relèvement;
- interface entre le changement climatique et le développement de l'agriculture et des zones rurales;
- questions liées à la parité hommes-femmes;
- conservation et gestion des ressources phytogénétiques et zoogénétiques;
- gestion durable des forêts.

34. Plusieurs États Membres ne faisant pas partie de l'Union européenne ont fait observer au cours des débats que les décisions prises au sujet des politiques rurale et agricole de l'Union européenne étaient pour eux aussi de la plus haute importance. Les pays de la Communauté des États indépendants ont souligné l'importance de l'activité de la FAO dans la région.

35. La Consultation régionale européenne entre la FAO et les organisations non gouvernementales et de la société civile a proposé d'établir, à partir des plateformes ONG/OSC déjà en place, un comité de facilitation comprenant des agents de contact pour un dialogue suivi avec la FAO et les États Membres de la région Europe. Ce comité serait chargé de recenser les principales problématiques politiques, du point de vue de la société civile, en matière de sécurité alimentaire régionale, et de les présenter à la Conférence régionale pour l'Europe.

RAPPORT SUCCINCT DES RECOMMANDATIONS DES ORGANES RÉGIONAUX DE LA FAO

36. Le point de l'ordre du jour a été présenté par le coordonnateur sous-régional pour l'Asie centrale.

37. La Conférence régionale a accueilli avec satisfaction les rapports succincts des quatre commissions régionales spécialisées et la présentation des principales activités réalisées au cours des deux dernières années. Toutefois, il aurait été souhaitable qu'une véritable consultation sur les domaines d'action prioritaires sous-régionaux et régionaux ait été entreprise à l'occasion de la trente-sixième session de la Commission européenne d'agriculture.

38. La Conférence régionale a regretté de ne pas avoir reçu d'informations sur la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM).

39. La Conférence régionale a exhorté les commissions régionales spécialisées à organiser leurs sessions futures en s'alignant sur la Conférence régionale pour l'Europe, de manière à ce que les actions prioritaires puissent être définies et soumises en temps voulu aux organes directeurs de la FAO.

40. La Conférence régionale s'est félicitée de l'adoption du plan stratégique 2008-2013 du programme de travail intégré sur le bois et la foresterie de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE)/FAO, à la session conjointe du comité du bois de la CENUE et de la Commission européenne des forêts de la FAO. Elle a encouragé les deux organisations à poursuivre leurs travaux conjoints et à rechercher les synergies avec d'autres organisations internationales, notamment dans le cadre d'accords multilatéraux sur l'environnement.

41. La Conférence régionale a encouragé tous les pays de la région Europe et Asie centrale à adhérer à la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EUFMD). Elle a souligné que la coordination, la coopération et la transparence étaient essentielles pour la lutte contre les maladies infectieuses et leur éradication et que l'EUFMD était un exemple de réussite en la matière.

42. L'Union européenne et ses États membres ont confirmé qu'ils étaient pleinement déterminés à collaborer avec la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour assurer dans les pays de la région l'assistance technique et le renforcement des capacités nécessaires. L'Union européenne s'est dite satisfaite des progrès accomplis dans le cadre de la Feuille de route pour l'Eurasie occidentale, ainsi que du lancement de l'Approche progressive de la lutte contre la fièvre aphteuse, dont la mise en œuvre est en cours.

43. La Conférence régionale a pris note des options relatives à l'avenir de la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (CECPI), élaborées en janvier 2010. Elle a encouragé les participants à la vingt-sixième session de la CECPI, prévue en mai 2010 à Zagreb, à réfléchir attentivement à ces options. Elle a estimé que l'option la plus appropriée à ce stade serait le maintien de la CECPI en tant qu'organe relevant de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO. La Conférence régionale a demandé au secrétariat de la CECPI de préparer un rapport détaillé sur le maintien de la CECPI en tant qu'organe relevant de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO et faisant l'objet d'une gestion axée sur les résultats, indiquant clairement les liens avec les objectifs stratégiques pertinents de la FAO et les travaux du Comité des pêches. Ce rapport devrait présenter les principaux résultats obtenus par la CECPI au cours des cinq dernières années.

44. Le délégué du Kirghizistan a informé la Conférence régionale que son Gouvernement apportait son entier soutien à la création de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase et qu'il acceptait d'accueillir dans le courant de l'année la troisième réunion intergouvernementale préparatoire concernant la création de cet organe.

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS ISSUES DES DÉBATS DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE

45. Le Rapporteur de la trente-sixième session de la Commission européenne d'agriculture a informé la Conférence régionale sur les délibérations de la session de l'ECA et présenté les conclusions et recommandations issues des débats portant sur les points 4, 5, 6, 7, 8 et 9, qui ont fait l'objet d'un examen technique avant d'être soumises à la Conférence régionale. Elles ont été entérinées par la Conférence régionale et figurent à l'Annexe F du présent rapport.

DÉCLARATION DE LA CONSULTATION RÉGIONALE EUROPÉENNE ENTRE LA FAO ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

46. La Déclaration a été présentée par Mme Anahit Ghazanchyan, représentante de l'antenne arménienne de Heifer Project International. Le texte de la Déclaration est reproduit à l'Annexe G.

47. La Conférence régionale a pris acte de la Déclaration. Plusieurs membres se sont déclarés très favorables à l'intensification de la coopération avec la Consultation régionale européenne entre la FAO et les organisations non gouvernementales et de la société civile.

TABLE RONDE MINISTÉRIELLE – MESURES PRISES POUR FAIRE FACE AUX PROBLÈMES DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL DANS LA RÉGION EUROPE ET ASIE CENTRALE: PARTAGE DES EXPÉRIENCES ACQUISES ET RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION DANS LA RÉGION

48. Ce point a été présenté par le Secrétariat sur la base du document technique ERC/10/7 et d'un important exposé de Franz Fischler sur les problèmes de l'agriculture et du développement rural en Europe. Lors de la Table ronde, les pays³ ci-après ont pris part aux débats concernant les principales difficultés auxquelles se trouvent confrontés le secteur de l'agriculture et les zones rurales. Un certain nombre de pays et une organisation membre ont présenté les politiques et les programmes de nature à remédier aux incidences négatives des crises économique et financière mondiales, ainsi qu'aux incidences du changement climatique mondial.

49. Lors des débats, certains intervenants ont présenté les réalisations du secteur agricole de leurs pays respectifs, qui étaient précédemment vulnérables à l'insécurité alimentaire et sont passés du statut d'importateur à celui d'exportateur de céréales. Les participants ont pris note de l'appui et de l'assistance reçus au titre de la politique agricole commune de l'Union européenne (PAC) par les États nouvellement membres, qui leur ont permis d'effectuer avec succès la transition vers une économie de marché et la restructuration du secteur de la transformation des produits alimentaires et de la commercialisation. Il a été noté que les pays de la région non membres de l'Union européenne gagnaient à suivre de près l'évolution des politiques agricoles européennes.

³ Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

50. Lors des débats, certaines délégations ont souligné la complexité des situations nouvelles décrites ci-après, et qui menaçaient les réalisations, la croissance et la durabilité de l'agriculture et des zones rurales dans la région:

- le changement
- un certain nombre de climatique, qui, de l'avis général, était un facteur d'aggravation des incidences négatives sur les résultats de l'agriculture. Les intervenants ont reconnu le rôle de l'agriculture dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, imputables notamment à l'élevage intensif, ainsi que dans l'atténuation des incidences du changement climatique. Ils ont recommandé à la FAO de poursuivre ses projets visant à cartographier les incidences du changement climatique et à renforcer les capacités au sein des ministères de l'agriculture. Des instruments améliorés de gestion du risque et d'assurance ont été proposés pour faire face aux incidences du changement climatique sur la production végétale;
- les crises financière et économique ont provoqué une baisse des revenus des agriculteurs et ont une incidence sur l'avenir du secteur. Les participants ont noté que les prix des produits agricoles à la production étaient désormais étroitement liés au prix de l'énergie. Des recherches et des analyses supplémentaires sur l'instabilité des prix des produits agricoles étaient nécessaires pour établir la durée et la fréquence des différents cycles, ainsi que les incidences sur les groupes de populations à faible revenu; pays avaient adopté des mesures générales à l'appui du développement durable des zones rurales, qui étaient touchées par la crise financière. A été présentée l'expérience d'un certain nombre de pays en ce qui concerne la diversification des sources de revenus et la création d'emplois dans les zones rurales, allant du tourisme agricole et rural à la production végétale régionale traditionnelle de niche, et aux services sociaux et environnementaux. Les participants ont recommandé qu'il soit procédé à un échange de données d'expérience et à une coopération régionale des pays dans les domaines de la diversification des emplois ruraux et des sources de revenus. Les emplois non agricoles sont nécessaires pour élever le niveau de vie des populations rurales qui ne peuvent vivre des seuls revenus agricoles.

51. Il a été souligné que les mesures générales à court terme prises pour faire face aux crises financière et économique mondiales ne devraient pas se substituer aux politiques de réforme de nature à renforcer l'orientation vers les marchés et les mécanismes des politiques agricoles, à éliminer les instruments qui faussent les échanges mondiaux, à réduire les subventions à l'exportation et à éviter les restrictions à l'importation ainsi qu'à améliorer la compétitivité du secteur.

52. Les participants ont noté que les pays qui sont confrontés à l'insécurité alimentaire et aux situations d'urgence devraient envisager l'approche sur deux fronts recommandée par la FAO, consistant à apporter une aide alimentaire et à renforcer les systèmes d'alerte rapide, tout en fournissant une aide pour relancer et remettre sur pied la production vivrière.

53. Lors des débats de la table ronde, il a été recommandé d'incorporer les considérations de parité hommes-femmes dans les politiques rurales, en tenant compte du rôle des femmes et du travail qu'elles effectuent dans les exploitations et les ménages.

54. Les gouvernements ont été instamment priés de poursuivre les réformes afin d'améliorer l'accès des agriculteurs aux marchés, ainsi qu'au crédit. Il a été reconnu que la bonne gouvernance du régime foncier était un facteur supplémentaire d'amélioration de l'environnement porteur. Certains intervenants ont fait référence aux travaux de la FAO en vue de l'élaboration de directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers. L'appui aux initiatives de relance ou de mise au point de nouveaux produits commercialisables faisant appel aux technologies ou aux cultures traditionnelles, tels que le pain bis au seigle, a été proposé comme exemple d'innovation offrant une forte valeur nutritive.

55. Les participants à la table ronde ont recommandé aux gouvernements de relancer l'investissement dans la recherche-développement agricole, considérée comme une condition nécessaire à l'accroissement de la productivité agricole. Il a été noté que le fléchissement des ressources consacrées à la recherche agricole pendant les dernières décennies avait abouti à l'actuelle pénurie de technologies et techniques de nature à accroître la productivité. Les participants ont plaidé en faveur d'une approche scientifique et d'un examen approfondi des risques et avantages que comporterait, pour les producteurs et les consommateurs, l'adoption de nouvelles technologies, notamment les organismes génétiquement modifiés (OGM), et ils ont également recommandé que même pendant les périodes d'austérité budgétaire, des services de recherche et de vulgarisation soient offerts aux agriculteurs car il s'agissait de l'un des moyens les plus efficaces de soutien aux exploitations.

56. Il a été souligné que, pour rétablir la confiance dans les échanges agricoles internationaux, il fallait relancer le Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le mener à bien, d'une manière cohérente et équilibrée. Certains intervenants ont suggéré que la question de la sécurité alimentaire figure à l'ordre du jour du G8/G20 en 2011.

57. Les participants à la table ronde ont reconnu l'importance de la coopération régionale et de l'échange des données d'expérience et ils ont recommandé à la FAO de soutenir les initiatives de partage des données d'expérience sur des politiques ayant donné de bons et de mauvais résultats et des mesures mises en place pour atténuer les incidences des crises financière et économique et du changement climatique.

58. Les intervenants de la table ronde ont recommandé qu'un groupe d'experts pour la région Europe centrale et orientale et Asie centrale soit constitué, afin que se poursuive le dialogue sur les politiques qui a été engagé lors de la Conférence régionale pour l'Europe. Ce groupe d'experts échangerait des données d'expérience sur les réussites et les échecs des politiques et des réformes de l'alimentation et de l'agriculture ainsi qu'en matière d'économie des exploitations, et constituerait une tribune pour l'échange de données d'expérience entre les pays; l'appui de la FAO et d'autres donateurs à cette initiative a été recommandé. De nombreux participants sont revenus sur diverses questions concernant le développement rural, en particulier le développement durable de paysages et d'aliments de qualité.

59. Un certain nombre de pays ont demandé à la FAO d'améliorer encore et de développer la coopération avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM) afin d'assurer une synergie entre les actions.

60. Il a été rappelé qu'une forte gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire était nécessaire, et notamment un CSA renforcé et réformé, qui coordonnerait au niveau international les questions importantes du développement rural et de l'agriculture, également par l'intermédiaire du groupe d'experts de haut niveau.

61. Les intervenants ont accueilli favorablement l'offre formulée par un certain nombre de pays relative à la mise en commun de leurs données d'expérience concernant la transition vers une économie de marché, les réformes foncières ainsi que les programmes et instruments tels que l'agriculture sous contrat qui peuvent améliorer l'accès des petites exploitations et des petits producteurs aux marchés.

62. Les participants à la table ronde ont appuyé les activités du Groupe de travail permanent sur le développement rural en Europe du Sud-Est qui assure, avec l'appui de la FAO et de donateurs bilatéraux, une formation et un renforcement des capacités en matière de développement rural.

63. La Conférence régionale a pris note de la déclaration issue des débats de la Consultation ONG/OSC, selon laquelle les crises financière et économique ont eu un impact particulièrement

grave sur les pays du Caucase et d'Asie centrale, du fait que ceux-ci sont fortement tributaires du commerce agricole et que les petites exploitations, en particulier, n'ont pas bénéficié de l'envolée des prix des céréales sur les marchés internationaux; en outre, les agriculteurs bénéficiant du soutien de la Politique agricole commune de l'Union européenne, et notamment les producteurs de lait, ont été touchés. Les participants à la Consultation se sont dits favorables aux principes généraux de souveraineté alimentaire et d'amélioration de la sécurité alimentaire et ont proposé une assistance technique ciblée pour: i) aider les agriculteurs à relancer l'investissement et, afin de faciliter leur accès au marché, améliorer la qualité et les normes relatives au bien-être des animaux et à l'environnement, et ii) encourager les ministères de l'agriculture à adopter des politiques liées à l'impact du changement climatique pour une meilleure gestion des ressources en terre et en eau.

DATE, LIEU ET THÈMES PRINCIPAUX DE LA VINGT-HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

64. La Conférence régionale est convenue que la vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe se tiendrait en 2012 à Baku, en Azerbaïdjan.

65. Les participants n'ont pas proposé, à ce stade, de thèmes pour la prochaine Conférence régionale.

66. La Roumanie a proposé d'accueillir la trente-huitième session de la Commission européenne d'agriculture et la vingt-neuvième Conférence régionale pour l'Europe en 2014.

AUTRES QUESTIONS

67. Le Président indépendant du Conseil de la FAO a remercié le Gouvernement d'Arménie d'avoir accueilli la vingt-septième Conférence régionale pour l'Europe et a invité le président de la Conférence régionale pour l'Europe à une concertation avant qu'il ne soumette son rapport sur les résultats des conférences régionales au Conseil de la FAO à sa prochaine session, en novembre 2010.

ADOPTION DU RAPPORT

68. Le texte du projet de rapport a été approuvé par la Conférence régionale, avec quelques amendements.

CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

69. La Représentante régionale de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale a exprimé sa plus vive gratitude au gouvernement hôte pour la chaleureuse et généreuse hospitalité offerte à toutes les délégations. Elle a remercié les délégations d'avoir participé aux débats de la Conférence, qui a constitué un événement important dans le cadre des activités renouvelées de l'Organisation. Elle a en outre remercié le Secrétariat pour le travail accompli au cours de la Conférence.

70. En sa qualité de vice-président de la Conférence régionale pour l'Europe, le délégué de la Suisse a remercié le président de la Conférence régionale de sa supervision avisée, et a assuré les participants qu'il apporterait tout le soutien nécessaire à la Conférence régionale pour l'Europe dans son nouveau rôle d'organe directeur de l'Organisation.

71. Le président a rendu hommage à toutes les délégations, qui ont participé activement aux travaux et ont permis d'achever l'ordre du jour chargé de la Conférence régionale dans les temps voulus. Il s'est notamment référé aux échanges de vues intenses qui avaient eu lieu lors de la Table ronde ministérielle et a exprimé l'espoir que tous les Membres de la région continuent à participer, à un niveau élevé, aux prochaines Conférences. Un certain nombre de délégations ont remercié le Gouvernement de l'Arménie, le Secrétariat et les ONG, ainsi que les interprètes pour leur précieux appui et leur participation efficace lors de cette Conférence régionale.

ANNEXE B

ORDRE DU JOUR

I. INTRODUCTION

1. Cérémonie d'ouverture
2. Élection du Président et des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

II. DÉCLARATIONS

4. Discours du Directeur général
5. Allocution du Président indépendant du Conseil de la FAO

III. POINTS À DÉBATTRE ET POUR INFORMATION

6. Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI), y compris le Réseau des bureaux décentralisés
7. Création d'un Centre des services communs unique au niveau mondial
8. Rôle des Conférences régionales de la FAO dans le Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé (CSA)
9. Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2008-2009) et suite donnée aux recommandations de la vingt-sixième Conférence régionale pour l'Europe
10. Mise en œuvre du Programme de travail et budget (PTB) pour 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région Europe au cours du prochain exercice biennal 2012-2013
11. Rapport succinct des recommandations des organes régionaux de la FAO
12. Principales conclusions et recommandations issues des débats de la trente-sixième session de la Commission européenne d'agriculture
13. Déclaration de la Consultation régionale européenne entre la FAO et les organisations non gouvernementales et de la société civile
14. Mesures prises pour faire face aux problèmes de l'agriculture et du développement rural dans la région Europe et Asie centrale: partage des expériences acquises et renforcement de la coopération dans la région

IV. QUESTIONS DIVERSES

12. Date, lieu et principaux thèmes de la vingt-huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe
13. Autres questions
14. Adoption du rapport
15. Clôture de la Conférence

ANNEXE C

LISTE DES DOCUMENTS

ERC/10/1/Rev.2	Ordre du jour provisoire annoté
ERC/10/2	Questions découlant du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire et de la trente-sixième session de la Conférence de la FAO, notamment la mise en œuvre du Plan d'action immédiate (PAI), y compris le Réseau des bureaux décentralisés
ERC/10/2 Add.1	Vers une conception nouvelle du réseau de bureaux décentralisés
ERC/10/3	Le rôle des Conférences régionales de la FAO vis-à-vis du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) réformé
ERC/10/4	Rapport sur les activités de la FAO dans la région (2008-2009) et suite donnée aux recommandations de la vingt-sixième Conférence régionale pour l'Europe
ERC/10/5	Mise en œuvre du Programme de travail et budget pour 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région Europe au cours de l'exercice biennal suivant (2012-2013)
ERC/10/6	Création d'un Centre des services communs unique au niveau mondial
ERC/10/7	Mesures prises pour faire face aux problèmes de l'agriculture et du développement rural dans la région Europe et Asie centrale: partage des expériences acquises et renforcement de la coopération dans la région

SÉRIE INF

ERC/10/INF/1	Note d'information
ERC/10/INF/2 Rev.1	Calendrier provisoire
ERC/10/INF/3 Rev.1	Liste provisoire des documents
ERC/10/INF/4	Allocution du Directeur général
ERC/10/INF/5	Liste provisoire des délégués
ERC/10/INF/6	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote soumise par l'Union européenne (UE) et ses États membres

SÉRIE LIM

ERC/08/LIM/1	Principales conclusions et recommandations issues des débats de la trente-sixième session de la Commission européenne d'agriculture
--------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ANNEXE D

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Son Excellence M. Gerasim Alaverdian, Ministre de l'agriculture de la République d'Arménie,

Son Excellence M. Arman Kirakossian, Vice-Ministre des affaires étrangères,

Monsieur le Président du Conseil de la FAO,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Introduction

C'est pour moi un honneur et un grand plaisir d'être parmi vous à l'occasion de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, qui se tient dans cette ville historique d'Erevan. Qu'il me soit permis tout d'abord d'exprimer au nom de l'Organisation, de son personnel et aussi des délégations, notre profonde gratitude au Président de la République, Son Excellence M. Serge Sargsian, au Gouvernement et au peuple arméniens pour leur chaleureux accueil et leur hospitalité.

Cette Conférence régionale pour l'Europe est la première organisée dans un pays qui figure parmi les principaux bénéficiaires de l'assistance technique de la FAO. Cela illustre bien les importants progrès réalisés en vue d'intégrer les nouveaux États Membres de cette région aux activités et à la gouvernance de notre Organisation.

État de l'insécurité alimentaire dans le monde

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs

En 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation (SMA), les Chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim à l'horizon 2015. Cet engagement mondial a été réaffirmé par d'autres accords internationaux, notamment le Sommet du Millénaire en 2000 et le Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après* en 2002. Plus récemment, il a été décidé, lors du Sommet mondial des Chefs d'État et de gouvernement sur la sécurité alimentaire tenu en novembre dernier à Rome, d'arriver à l'éradication complète de la faim dans le monde.

Malheureusement, les données les plus récentes réunies par la FAO révèlent que la situation actuelle est encore plus inquiétante qu'en 1996. La faim a augmenté au cours des trois dernières années du fait de la baisse des investissements dans l'agriculture et de la flambée des prix des denrées alimentaires. Celle-ci a été exacerbée par la crise financière et économique. Toutes les régions de la planète ont été touchées. En 2009, le nombre des personnes qui ont faim a augmenté de 105 millions par rapport à l'année précédente et a atteint un milliard.

État de l'insécurité alimentaire dans la région et rôle de l'agriculture

La région Europe et Asie centrale sont un exemple éblouissant de réussite au cours des dix dernières années dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. Depuis 1998, une cinquantaine de millions de personnes dans cette région sont parvenues à échapper à la pauvreté. La réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté a été favorisée par une hausse généralisée des revenus, en particulier chez les travailleurs pauvres. En Asie centrale, le nombre de personnes qui ont faim est tombé de 9,3 millions en 2000-2002 à 5,8 millions en 2004-2006, soit une baisse de 38 pour cent.

L'agriculture a joué un rôle fondamental dans la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans les pays d'Europe et d'Asie centrale. C'est dans les États les plus pauvres, où la majorité de la population pauvre vit dans les campagnes et où l'emploi est essentiellement assuré par les activités agricoles, que le secteur a connu les taux de croissance les plus élevés grâce, presque exclusivement, aux petites exploitations familiales.

La crise financière et économique risque d'entamer les progrès et les améliorations considérables du niveau de vie qui ont été obtenus dans la région au cours de la dernière décennie. En effet, selon les estimations de la Banque mondiale, la région Europe et Asie centrale est celle qui a été le plus touchée par cette crise. Par ailleurs, les études de la FAO ont démontré que ce phénomène avait affaibli l'agriculture, en particulier dans les pays d'Europe centrale et de l'Est. Les pays de la région doivent faire face à des bouleversements économiques, comme le resserrement des marchés d'exportation, la diminution des transferts de fonds des émigrés et la baisse des financements privés.

Questions mondiales et régionales: investir dans l'agriculture pour éradiquer la faim

L'histoire nous enseigne qu'il n'existe pas de moteur plus puissant pour stimuler la croissance et éliminer la faim et la pauvreté que l'investissement dans l'agriculture. Si le nombre de personnes qui ont faim n'a cessé d'augmenter à l'échelle mondiale depuis le milieu des années 90, la situation était totalement différente dans les années 70 et 80. Pendant ces deux décennies, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde a diminué en dépit d'une croissance relativement élevée de la population. Les investissements dont a bénéficié le secteur agricole à cette époque, en particulier dans les infrastructures rurales et la recherche scientifique, se sont traduits par une croissance rapide des rendements des céréales.

Dans les pays pauvres qui se caractérisent par une large population rurale, de petites exploitations et une pauvreté essentiellement rurale, l'agriculture peut être un important moteur de croissance et de lutte contre la faim, puisqu'elle produit de la nourriture, de l'emploi et des revenus.

On nous dit, depuis une cinquantaine d'années, que la croissance agricole à long terme est une condition indispensable à la réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté. En effet, les études empiriques montrent que la part de la croissance du PIB imputable à l'agriculture est au moins deux fois plus efficace pour réduire la pauvreté que celle liée aux autres secteurs de l'économie.

Pour nourrir la population mondiale en 2050, soit 9,1 milliards d'habitants, dont 70 pour cent habitant dans des zones urbaines, il faudra augmenter de 70 pour cent la production alimentaire dans le monde et la doubler dans les pays en développement.

Avec des ressources naturelles limitées, la croissance agricole devrait s'appuyer essentiellement sur l'amélioration des rendements. Les éléments clés d'une telle croissance sont l'accès à l'eau et aux intrants modernes, les bonnes pratiques agricoles, la gestion des sols et des terres et des technologies ciblées. Mais il faut également s'attaquer aux difficultés pesant sur la commercialisation des produits agricoles et assurer aux petits agriculteurs un revenu approprié. Il faut pour cela régler le problème de l'insuffisance et l'inefficacité des systèmes d'information et de communication, des réseaux routiers, des dispositifs de stockage et de conditionnement ainsi

que des systèmes de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments. De plus, l'agriculture doit faire face au changement climatique et l'impact de celui-ci sur la productivité.

Mais il faut des ressources financières suffisantes pour améliorer les infrastructures et moderniser les facteurs de production agricole dans les pays pauvres. La part de l'agriculture, y compris les forêts et les pêches, dans l'aide publique au développement est tombée de 19 pour cent en 1980 à environ 5 pour cent actuellement. L'agriculture des pays en développement a besoin de 44 milliards de dollars des E.-U. par an de cette aide pour financer les intrants modernes, les infrastructures rurales et les technologies en faveur des petits agriculteurs.

Investir davantage dans l'agriculture dans la région peut aider à surmonter le problème de la faim dans d'autres régions. On estime que, grâce à des investissements adéquats, près de 10 millions d'hectares de terres arables pourraient être réaffectés à la culture de céréales et d'oléagineux au Kazakhstan, dans la Fédération de Russie et en Ukraine.

Ordre du jour de la Conférence régionale

Vous serez informés, au cours de cette vingt-septième Conférence régionale, des activités de la FAO dans la région et vous aurez l'occasion de débattre des priorités et de la mise en œuvre du Plan d'action immédiate pour le renouveau de la FAO, de la mise en place du réseau de bureaux décentralisés et de la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Une table ronde ministérielle sera organisée sur les mesures prises pour faire face aux problèmes de l'agriculture et du développement rural dans la région.

La réforme de la FAO

La FAO connaît actuellement le plus profond processus de réforme au sein des Nations Unies. Elle est en train de renouveler ses modalités de travail ainsi que la manière de s'acquitter de sa mission et de prêter ses services aux pays membres.

La mise en œuvre du Plan d'action immédiate a été un objectif principal à la fois pour les États Membres et pour le Secrétariat depuis l'adoption du Plan par la Conférence lors de sa session extraordinaire en novembre 2008. Les actions principales du Plan d'action immédiate concernent essentiellement les points suivants:

- l'adoption d'un cadre de planification et d'une nouvelle culture axés sur les résultats;
- la décentralisation et une plus grande délégation de pouvoirs;
- la rationalisation organisationnelle;
- l'amélioration de la gestion des ressources humaines;
- une gouvernance plus efficace.

Depuis janvier dernier, les bureaux régionaux ont la responsabilité de la supervision du budget et du programme pour les fonctionnaires techniques dans la région. Ils devraient prendre progressivement la direction des travaux techniques des bureaux dans les pays. De plus, le personnel des bureaux régionaux a été formé afin d'assumer la responsabilité des activités menées au titre du Programme de coopération technique.

Pour favoriser l'alignement de notre structure administrative sur le cadre des résultats, une restructuration complète du Siège a été initiée en 2009 et doit s'achever en 2012. L'un des éléments clés de cette opération est la suppression de 40 postes de direction, qui a pour objet d'alléger la structure et la hiérarchie de l'Organisation.

Le Président indépendant du Conseil expliquera avec plus de détails les actions en cours dans ce cadre, notamment au niveau des représentants des États Membres.

La réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

En novembre dernier, à sa trente-sixième session, la Conférence de la FAO a approuvé une autre réforme importante, celle du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA). La réforme du CSA a pour but d'améliorer la gouvernance de la sécurité alimentaire mondiale en s'appuyant sur les structures et programmes déjà en place et en créant des partenariats efficaces. La mission de ce CSA rénové présente notamment les caractéristiques suivantes:

- un forum mondial pour les débats afin de favoriser la convergence de vues sur les causes et les conséquences de l'insécurité alimentaire ainsi que sur les modalités d'action dans ce domaine;
- un mécanisme de coordination à l'échelle mondiale des efforts visant à éliminer la faim pour assurer la cohérence et l'efficacité à long terme des mesures engagées;
- une base scientifique solide: le nouveau CSA comprend un Groupe d'experts de haut niveau qui va permettre la prise de décisions appropriées en fournissant des études et des analyses objectives et impartiales;
- une grande ouverture aux parties prenantes: gouvernements, institutions régionales et mondiales, partenaires économiques et financiers, organisations professionnelles agricoles, secteur privé, organisations non gouvernementales, fondations et société civile, qui seront toutes bien représentées.

Mais, pour que le CSA soit un processus intergouvernemental de haut niveau pour la prise de décisions et donc doté d'une légitimité politique, il est important que les gouvernements soient représentés au niveau ministériel à ses réunions. Il convient de souligner à cet égard que, outre les ministères et départements techniques compétents, la participation des ministres chargés de la coopération et du développement est aussi nécessaire pour l'examen des questions économiques et financières importantes.

Au niveau des pays, il est indispensable de mettre en place sous l'autorité des gouvernements un partenariat s'appuyant sur les groupes thématiques et les alliances nationales pour la sécurité alimentaire, qui devraient être renforcés. Ces deux mécanismes devraient fournir un appui aux autorités nationales qui ont la responsabilité d'assurer une allocation et une utilisation judicieuse des ressources budgétaires, de l'aide publique au développement et des investissements privés nationaux et étrangers directs.

Ainsi, le nouveau Comité de la sécurité alimentaire mondiale et son Groupe d'experts de haut niveau, avec des mécanismes pertinents à l'échelle nationale, serviront de base pour le Partenariat mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Conclusion

Monsieur le Président,

Honorables Ministres,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Seulement cinq ans nous séparent de 2015, date à laquelle les dirigeants du monde se sont engagés à réduire de moitié la faim et la pauvreté extrême. Pourtant, si les tendances passées se maintiennent, cet objectif risque de ne pas être atteint car les actions et les moyens ne sont pas à la hauteur des objectifs fixés. Néanmoins, je suis convaincu qu'ensemble nous pouvons éradiquer la faim de notre planète. Mais pour cela nous devons passer des paroles aux actes, et nous devons surtout le faire vite.

Au cours des quinze dernières années, plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont réussi à augmenter leur production agricole et à réduire sensiblement le nombre des personnes sous-alimentées sur leur territoire. Cela signifie que nous savons ce qu'il faut faire pour vaincre la faim.

Pour nourrir le monde, il est important que partout les politiques agricoles soient ajustées dans cette perspective. Il faudra produire plus dans les pays en développement et en transition d'abord, mais aussi dans les pays qui disposent de potentiels de production encore non utilisés. Et pour que cet effort profite aux plus pauvres et à ceux qui ont faim, il faudra que les règles du commerce international des produits agricoles contribuent à l'objectif d'éradication de la faim dans le monde, comme cela a été rappelé à l'unanimité des 193 Membres lors du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de novembre dernier à la FAO.

Avant de clôturer, je voudrais souligner le rôle essentiel de l'Union européenne, au sein de la région Europe et Asie centrale, en tant que partenaire de la FAO pour l'assistance technique et financière apportée aux pays en développement dans les domaines de l'agriculture et du développement rural. En plus de sa contribution au budget ordinaire, l'Union européenne est le premier partenaire de la FAO puisqu'elle a versé, en 2009, 365 millions de dollars des E.-U. à titre de ressources extrabudgétaires à l'Organisation. La FAO souhaite renforcer davantage encore l'excellente collaboration qu'elle entretient avec l'Union et ses institutions. Cette collaboration particulièrement efficace est aujourd'hui saluée par de nombreux partenaires. Je souhaite que, à l'avenir, nous puissions continuer sur les mêmes bases pour gagner ensemble le combat contre la faim dans le monde.

Je souhaite plein succès à vos travaux et je vous remercie de votre aimable attention.

ANNEXE E

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL

Monsieur le Président de la Conférence –

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames, Messieurs les délégués et observateurs,

(Société civile, organisations régionales, en fonction de qui sera présent...)

Mesdames, Messieurs,

Introduction

Permettez-moi d'adresser, au nom du Conseil de la FAO mes plus vifs remerciements au Gouvernement de la République d'Arménie pour avoir organisé cette Conférence régionale et avoir mis en place toutes les facilités pour son déroulement. Mes remerciements s'adressent aussi au peuple arménien pour la qualité de son accueil et sa générosité.

C'est un honneur et un plaisir de prendre part à cette **Conférence régionale**. Notre session à Erevan est la troisième des cinq Conférences régionales de l'année 2010. J'étais la semaine dernière à Luanda, pour la Conférence régionale pour l'Afrique et la semaine précédente à Panama, pour la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et je peux vous confirmer que ces réunions sont désormais de la plus haute importance au regard du rôle nouveau que les pays membres leur ont confié, dans le plan de réforme adopté en 2008, et pour lequel les textes fondamentaux ont été modifiés en 2009.

Le cycle 2010 des **Conférences régionales** est un moment historique de la vie institutionnelle de l'Organisation puisqu'il constitue le premier exercice biennal de mise en œuvre du plan de réforme, **le Plan d'action immédiate**. Sa mise en place, financée sur le budget régulier, relève de notre responsabilité collective et requiert des efforts soutenus des Pays membres comme du Secrétariat, à Rome et des Bureaux décentralisés.

A l'approche de la cent trente-neuvième session du Conseil en mai, je souhaite saisir l'occasion de notre rencontre pour:

- 1) vous informer sur le déroulement de mon mandat de Président indépendant du Conseil et vous rendre compte de l'exécution des missions que vous m'avez confiées;
- 2) effectuer un point d'étape sur la mise en œuvre du plan de réforme, en ma qualité de Président du Comité de la réforme et sur le fonctionnement du groupe de travail à composition non limitée sur l'efficacité des organes directeurs (OEWG), que je préside également;
- 3) envisager les perspectives à venir pour ces différentes instances.

Premièrement, le déroulement de mon mandat.

Vous m'avez élu en novembre. Je conçois mon action selon **cinq axes** principaux dont je souhaite vous faire part:

1 - Collégialité: J'ai mis en place un processus de **coordination informelle** des Présidents des Comités à composition limitée et des Vice-présidents du Comité de la réforme, dont la première réunion a eu lieu le 9 mars. Il me paraît souhaitable d'avoir une approche transversale et consensuelle des tâches qui nous attendent. Des rencontres régulières de ce groupe devraient faciliter la communication et la recherche d'une vision commune pour aborder les échéances de notre agenda. Une concertation élargie au Président du CSA (Comité de la sécurité alimentaire mondiale) et des Comités techniques du Conseil est programmée le 2 juin.

2 - Subsidiarité: Il est indispensable que les organes de gouvernance articulent leur action au mieux pour éviter les doublons et les redites. Lors de la progression d'un niveau à l'autre, chacun d'eux doit avoir sa valeur ajoutée. Je veille à ce que ce qui est traité à un niveau ne soit pas traité une autre fois au niveau supérieur. A cet égard, le **travail intersessionnel** est primordial et correspond à l'esprit de la réforme. Des initiatives positives ont été prises en ce sens. Elles vont dans la bonne direction, dans la mesure où elles préparent les sessions formelles de manière approfondie;

3 - Appropriation: Le dialogue indispensable au sein et avec les **Groupes régionaux** doit s'appuyer sur des rencontres régulières afin que chaque Groupe puisse exprimer ses préoccupations et ses propositions. J'ai ainsi invité les Présidents de Groupes régionaux à des réunions de travail: les 15 mars, 22 mars, 21 avril et le 10 mai, notamment sur le thème des **visites de terrain et la préparation du Conseil**. Je saisis l'occasion pour remercier la présidence du groupe Europe, la Biélorussie et la présidence de l'Union européenne, l'Espagne, pour leur collaboration active.

4 - Indépendance: Chacun de vous sait qu'il est impératif de préserver ce critère, tant à l'égard des Membres, que du Secrétariat et de la Direction générale, avec lesquels des ajustements sont en cours dans un climat constructif. Soyez assurés que je considère le respect de cette indépendance comme un élément déterminant du succès de ma mission. Je m'attache chaque jour à la préserver, et plus encore à l'approche des importantes échéances qui se présentent à nous, comme l'élection du Directeur général en 2011, lors de la trente-septième session de la Conférence.

5 - Partenariat: Pour notre mission, le partenariat est primordial et nous devons penser à le développer sous toutes ses formes: autres instances des Nations Unies, États, société civile, ONG, entreprises privées.

Deuxièmement, quel est l'état d'avancement de la réforme ?

La réforme est en marche. Le temps est à l'action collective, il nous faut contribuer à consolider l'élan de ce processus, encore fragile. Ensemble nous devons lutter contre toutes les inerties, notamment en valorisant au mieux les ressources humaines de l'Organisation, dont chacun sait qu'elles sont de grande qualité. **La communication interne** est primordiale, car ce sont ces personnes qui mettent en œuvre la réforme au quotidien. De même que **la communication externe** à laquelle chaque pays devrait contribuer.

C'est ainsi que nous pourrions espérer des résultats concrets, à Rome comme dans votre région. Les nouvelles méthodes de travail et de préparation des Comités à composition limitée vont permettre de déboucher sur des recommandations encore plus précises pour le Conseil de mai. Vous savez que les pouvoirs du Conseil ont été renforcés en matière de planification, d'établissement des priorités, de contrôle, de supervision et de suivi de la mise en œuvre des décisions de gouvernance.

Le calendrier des réunions du Comité de la réforme a été revu, afin que deux d'entre elles puissent se tenir avant l'été. A l'issue de notre première réunion du 8 avril, je souhaite faire un point avec vous sur quatre processus majeurs de notre feuille de route:

1) – Le groupe de travail à composition non limitée sur l'efficacité des organes directeurs: Il a été formellement mis en place le 9 avril et son calendrier de travail provisoire a été adopté. L'organisation d'un travail intersessionnel serait certainement à prévoir compte tenu de la sensibilité du sujet de la représentation au Conseil.

2) - Le processus de préparation de la réunion informelle sur l'intégration des financements extrabudgétaires: Le 14 avril, la session conjointe du Comité financier et du Comité du programme a souligné la nécessité de définir les conditions de préparation de cette réunion, prévue par le Plan d'action immédiate (PAI). Il convient d'aborder ce point et de prendre les décisions nécessaires lors de nos prochaines réunions dans le cadre du suivi de la réforme.

3) - La préparation de l'élection du Directeur général: L'audition des candidats par le Conseil et par la Conférence était à l'ordre du jour de la session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques qui s'est tenu la semaine dernière à Rome. Des propositions ont été formulées par le Secrétariat, sur la base notamment d'une analyse comparative des règles et pratiques en vigueur au sein d'autres organisations du Système des Nations Unies. Les recommandations qui seront transmises au Conseil seront discutées en mai. Par ailleurs, une annonce sur les propositions de candidature au poste de Directeur général vient d'être publiée sur le site web de la FAO.

4)-Le Statut des Conférences régionales: En effet, la réforme de la gouvernance a comporté une innovation notable au niveau des régions: les Conférences régionales ont acquis le statut d'Organes directeurs à part entière. C'est une avancée remarquable en termes d'affermissement de la gouvernance à l'échelon régional. Elles ont dorénavant un lien hiérarchique avec la Conférence et avec le Conseil, auxquels elles doivent également faire rapport:

- dans le premier cas, sur les aspects liés aux politiques et aux réglementations;
- dans le deuxième cas, sur les questions relatives au programme et au budget.

À cet égard, le Comité du programme m'a prié d'appeler votre attention sur le rôle des Conférences régionales dans la définition des **priorités régionales** et leur communication au Conseil. Je souligne aujourd'hui ce point, tout en sachant que vous lui apporterez toute l'attention qu'il mérite.

Par ailleurs, dans la mesure où le CSA doit rapporter au Conseil sur les questions de programme et de budget, je me permets de m'exprimer sur le travail effectué par le bureau de ce Comité, que je considère comme extrêmement positif. Les avancées significatives qui se dégagent ne peuvent que bénéficier à la relation entre le CSA et le Conseil. Cette dynamique facilitera également la mise en place du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, associant les Institutions spécialisées de Rome – la FAO, le FIDA, le PAM et Bioversity – ainsi que la société civile. La présente Conférence examinera d'ailleurs ce sujet de manière détaillée, puisqu'un point particulier de l'ordre du jour lui est consacré, en présence du Président du Bureau du CSA.

Quelles sont les perspectives à court terme ?

L'entrée en vigueur de la nouvelle date de la Conférence, désormais fixée en juin, entraîne un raccourcissement de près de six mois du biennium en cours. L'agenda est chargé, il nous faut donc valoriser au mieux le temps disponible.

À cet égard, le travail en groupes informels est une bonne approche, sous réserve qu'il soit transparent, ouvert et compatible avec les sessions formelles des organes directeurs dont il ne doit pas préempter des décisions. Il permet de travailler en amont et d'aborder à froid des échéances importantes, telle que l'élection du Directeur général ou la prise en compte des financements

extrabudgétaires dans la préparation du programme de travail et de budget 2012-2013. Il est souhaitable qu'il demeure coordonné et connecté aux travaux du Comité de la réforme, du Conseil et des autres entités, formelles ou non.

Les prochaines réunions du Comité de la réforme traiteront des **bureaux décentralisés et de la politique de rotation du personnel**. Autant de questions importantes dans la perspective de la **décentralisation**, dont la discussion pourra être éclairée par les débats et les recommandations des **Conférences régionales** qui se dérouleront entre-temps. Je faciliterai la prise en compte des apports des Conférences régionales dans les processus décisionnels, notamment lors des délibérations du Conseil.

Les Comités ont examiné des questions présentant un intérêt direct pour la **décentralisation**, tels que les progrès accomplis dans l'exécution du Programme de Coopération Technique. Le Comité du Programme a spécifiquement recommandé que je prenne des mesures, avec l'appui du Secrétariat, pour que les **Conférences régionales** soient à même de formuler des recommandations précises au Conseil sur les domaines prioritaires des régions. Je mettrai en œuvre cette recommandation, en particulier dans la perspective de l'élaboration du Programme de travail et budget à venir.

Par ailleurs, vous savez que le mandat qui m'a été confié implique de poursuivre les contacts avec les institutions qui traitent de sujets qui rentrent dans le mandat de la FAO, afin que le Conseil soit tenu informé des développements qui s'y opèrent. Je veillerai à ce que le Conseil soit tenu informé des débats intéressants la FAO qui ont lieu dans d'autres instances, et à ce que le dialogue se poursuive avec d'autres Organes directeurs, en particulier ceux des institutions s'occupant d'alimentation et d'agriculture dont le siège est à Rome. A cet effet, un point d'information particulier est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil qui se tiendra la semaine prochaine à Rome. Dans les mois qui viennent des réunions importantes auront lieu: la trente-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius, la session du Conseil économique et social (ECOSOC) et le Sommet sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). J'envisage d'organiser une concertation entre nous sur ces événements et bénéficier ainsi des informations que nous pourrions les uns et les autres recueillir. Si la possibilité m'en est donnée, j'envisage d'assister à certains de ces événements et ainsi rencontrer d'autres organismes internationaux. Par ailleurs, je poursuivrai mes contacts avec les Représentants du personnel et intensifierai ceux entrepris avec les représentants de la société civile, notamment les ONG, et bien sûr le Programme alimentaire mondial et le Fonds international de développement agricole.

Enfin, j'ai programmé plusieurs missions sur le terrain à l'occasion des Conférences régionales, pour rencontrer les bénéficiaires de l'action de la FAO et apprécier l'impact de la réforme. C'est le cas cette semaine en Arménie.

CONCLUSION

Pour terminer, je vous confirme que ma disponibilité pour assurer la mission que vous m'avez confiée est entière, à Rome comme sur le terrain. Je suis à l'écoute de vos préoccupations et prêt à les faire partager à l'ensemble des pays membres chaque fois que nécessaire.

Il est souhaitable que nous restions concentrés sur la mise en œuvre de la réforme, que nous allions à l'essentiel sans rouvrir des points déjà acquis. La route est longue et semée d'obstacles. Le processus est encore fragile. Nous devons rester soudés et solidaires pour rendre la FAO plus efficace et plus réactive à ses différents niveaux, et renforcer la responsabilité des Membres, pour atteindre notre objectif primordial de mieux lutter contre la faim.

A un moment où le secteur agricole et les marchés restent caractérisés, en Europe comme ailleurs, par l'instabilité et l'incertitude, il importe de doter les producteurs d'outils adéquats pour la gestion des risques, tout en renforçant les mécanismes de protection sociale des populations vulnérables. Ces mesures sont particulièrement judicieuses dans la région européenne où, dans le passé récent, les institutions et les politiques, tant socio-économiques qu'agricoles et rurales, ont connu de profondes mutations dans bon nombre de pays. Dans ce contexte, la présente

Conférence est appelée non seulement à examiner la mise en oeuvre du Programme de travail et budget pour 2010-11, mais aussi à formuler des recommandations sur les domaines d'action prioritaires pour l'Europe au cours de l'exercice biennal 2012-13. A cet égard, le PIC observe avec intérêt qu'un accent particulier est mis sur une série de priorités régionales à moyen et à long terme, qui comprennent notamment:

- le renforcement des capacités d'alerte précoce et d'intervention rapide;
- le développement de la production vivrière moyennant des mesures axées sur les intrants agricoles, le crédit, la vulgarisation et l'éducation;
- l'amélioration du fonctionnement et de l'intégration des marchés;
- l'accroissement des investissements dans l'agriculture, la transformation des aliments, les technologies post-récolte, les infrastructures rurales et les dispositifs de protection sociale des populations les plus vulnérables.

Enfin, je tiens à vous réaffirmer que la réforme n'est pas une fin en soi, elle permet plus d'efficience, d'efficacité à tous les niveaux de la FAO. Déjà le Secrétariat Général et la Direction ont engagé des actions porteuses pour le changement de culture. Les régions, la vôtre, se sont mieux structurées pour répondre à ce changement.

Les organes de Gouvernance, le Conseil, les Comités et moi-même, avons changé de culture pour conduire chacune des délégations de pays à plus d'engagement au cours de la vie de la FAO. C'est indispensable pour que nous assurions pleinement notre tâche, partout sur le terrain, dans tous les pays. Mais il est aussi primordial de développer le rayonnement et la reconnaissance de la FAO, dans les instances internationales.

À l'instar de ce qui s'est fait avec le CSA (Comité de la Sécurité alimentaire mondiale) nous avons d'autres plateformes où il est nécessaire d'assurer la cohésion (l'Eau, la Terre, le Climat...). Nous devons être acteurs en la matière. Et c'est dans ce sens que la Réforme de la FAO est essentielle. Ce qui nous guide tous, c'est qu'au plus vite, nous puissions, de façon durable, « Éradiquer la faim dans le monde ».

Je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie de votre attention.

ANNEXE F

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET LISTE DES RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DES DÉBATS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE D'AGRICULTURE À SA TRENTE-SIXIÈME SESSION SUR LES POINTS 4 À 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Point 4 de l'ordre du jour: Cartographie des impacts du changement climatique sur l'agriculture et les zones rurales et mesures à prendre pour y faire face: ECA 36/10/2

1. La Commission a exprimé sa satisfaction et son soutien au Secrétariat pour ses travaux concernant l'inventaire des impacts du changement climatique sur l'agriculture et les zones rurales et le renforcement des capacités des ministères de l'agriculture en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci.

2. Plusieurs pays ont présenté des évaluations portant sur les incidences négatives du changement climatique sur la production vivrière, la détérioration et la perte de ressources en sols et en eau, la salinisation des sols et le recul du couvert forestier et, en deuxième lieu, ont fait part de leur expérience concernant les programmes visant à contrecarrer ces effets, notamment en attirant des investissements privés dans l'aménagement de systèmes d'irrigation durables et en améliorant la productivité, moyennant l'adoption de nouvelles variétés résistantes à la sécheresse. La Commission a apporté son soutien, en vue de leur soumission à l'attention de la FAO, aux recommandations figurant dans les paragraphes 25 à 32 du document ECA 36/10/2, auxquelles elle a ajouté les suivantes:

- veiller à la participation active des ministères de l'agriculture aux activités d'adaptation et d'atténuation, aux communications nationales destinées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à l'élaboration de stratégies d'atténuation nationales adaptées;
- incorporer les politiques liées au changement climatique dans les politiques relatives au développement rural et à l'agriculture mais aussi dans les programmes nationaux de gestion durable des ressources en terre et en eau, les programmes de protection de l'environnement au niveau de l'exploitation et l'utilisation polyvalente des terres ainsi que la gestion améliorée des pâturages;
- diffuser des politiques sur les bonnes pratiques agricoles favorisant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et reposant sur des données scientifiques solides aux fins de la gestion durable des terres et de l'eau et la protection de la biodiversité.

Point 5 de l'ordre du jour: Problèmes posés par la rareté de l'eau dans la région Europe et Asie centrale et recommandations pour s'y adapter: ECA/36/10/3

3. La Commission a accueilli avec satisfaction ce point de l'ordre du jour car l'insuffisance des ressources en eau est un problème auquel un grand nombre de pays de la région sont actuellement confrontés, et qui risque de s'aggraver en raison du changement climatique. Beaucoup de pays rencontrent déjà de sérieux problèmes de gestion de l'eau, qui appellent des mesures immédiates.

4. La Commission a pris acte de l'approche stratégique élaborée par la FAO et exprimé son soutien en faveur de l'assistance technique fournie par l'Organisation aux États membres de la région.

5. Plusieurs pays ont présenté des évaluations constatant l'insuffisance des ressources en eau et décrit les mesures prises par les gouvernements aux échelons national et transfrontalier. Il a été souligné que la situation était particulièrement critique dans le Caucase et la région de l'Asie centrale.

6. La Commission a formulé les recommandations suivantes à l'intention des gouvernements:

- mettre en place des structures de gouvernance, en s'inspirant des expériences de certains pays méditerranéens ainsi que des initiatives relatives à la Meuse, à l'Escaut et au Rhin;
- élaborer des cadres de réglementation par l'intermédiaire d'accords multilatéraux de gestion de l'eau pour les bassins fluviaux, notamment en tant qu'approche intégrée de la préservation des écosystèmes;
- promouvoir les pratiques agricoles adaptées aux terres arides pour améliorer la productivité de l'eau et résoudre les problèmes liés à la salinisation à grande échelle des zones irriguées;
- fonder les options politiques et les stratégies connexes visant à s'attaquer au problème de la rareté des ressources en eau sur la série de principes solides proposée par le Secrétariat:
 - ancrer les stratégies dans une connaissance approfondie des causes de la rareté des ressources en eau;
 - garantir un bon rapport coût-efficacité par une évaluation exhaustive des externalités;
 - améliorer la gouvernance de l'eau et les capacités institutionnelles;
 - adapter la réponse aux conditions locales;
 - veiller à l'alignement des politiques entre les secteurs de l'eau, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire;
 - anticiper le changement grâce à une prise de décision et une gestion de l'adaptation énergiques.

7. La Commission a apporté son soutien, en vue de leur soumission à l'attention de la FAO, aux recommandations figurant dans les paragraphes 47 à 56 du document ECA 36/10/3.

8. La Commission s'est félicitée de l'établissement de la plate-forme sur l'eau de la FAO, entérinée par le Comité du Programme de la FAO. Elle attend avec intérêt l'élaboration d'une stratégie de la FAO relative à l'eau, qui prenne en compte les recommandations de l'évaluation du rôle de la FAO dans ce domaine. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux besoins des différentes régions afin d'améliorer les activités pertinentes de l'Organisation, grâce à une meilleure coordination interne et à une coopération plus étroite avec les partenaires, notamment les institutions financières internationales.

Point 6 de l'ordre du jour: Amélioration des moyens d'existence en milieu rural en Europe centrale et orientale et dans la communauté des États indépendants grâce au renforcement durable de la production animale

9. La Commission a félicité le Secrétariat pour l'excellent document préparé sur ce point de l'ordre du jour et la formulation claire et concise des recommandations figurant à l'annexe 1 du document ECA 36/10/4.

10. La Commission a insisté sur l'importance de la recommandation selon laquelle l'obtention de progrès durables, dans le développement du secteur de la production animale, est en grande partie assujettie à l'adoption d'approches intégrées, englobant de nombreuses activités pertinentes de l'ensemble de la filière. Dans plusieurs pays, le secteur de l'élevage demeure la principale source de revenus d'une proportion considérable de la population rurale. Les aspects et

les corrélations de la santé animale et humaine ont également été évoqués, de même que l'importance de la coopération pour la prévention des zoonoses.

11. Un observateur a signalé que, dans son pays, le secteur de l'élevage demeurait tributaire d'interventions à grande échelle et d'un système de soutien public inchangé, assurant ainsi l'amélioration de la gestion de la production, de la santé animale et de la sécurité sanitaire des aliments.

12. Les principales recommandations formulées par la Commission à l'intention des gouvernements ont été les suivantes:

- les mesures et instruments utilisés par les divers groupes de pays de la région devraient suivre une approche qui intègre l'amélioration de l'alimentation et du recours au fourrage, les services consultatifs et les autres activités visant à améliorer la sélection, les conditions d'élevage et la santé des animaux mais aussi l'accès aux intrants, notamment la terre, le crédit, l'information commerciale, les services d'appui et l'accès aux marchés, ainsi que toutes les autres conditions importantes favorisant le développement durable des exploitations d'élevage.
- l'analyse des forces, faiblesses, menaces et possibilités, en fonction des différences géopolitiques et des spécificités socio-économiques des pays, devrait être utilisée pour l'élaboration d'options politiques et d'instruments adaptés, contribuant au mieux au développement durable du secteur de la production animale.

13. Les recommandations techniques formulées à l'intention de la FAO dans les paragraphes 58 à 60 du document ECA/36/10/4 ont été adoptées.

Point 7: Diversification des revenus pour le développement durable des zones rurales en Europe et en Asie centrale – Rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO): ECA: 36/10/5

14. La Commission a félicité le Secrétariat d'avoir rédigé un document de référence très complet et s'est réjouie que ce point figure à l'ordre du jour, car il prouve combien l'agriculture et diverses activités économiques connexes sont importantes pour le développement économique des zones rurales et rend compte avec justesse des principaux obstacles rencontrés et, également, des possibilités qui s'ouvrent dans ce domaine.

15. La Commission s'est dite consciente du rôle que joue la FAO s'agissant d'aider les pays à mettre en œuvre des politiques agricoles efficaces qui permettent aux agriculteurs de saisir les chances que leur offrent les marchés nationaux, régionaux et mondiaux, tout en veillant particulièrement à ce que les petits exploitants ne restent pas à la traîne. À cet effet, il faudrait encourager la création de coopératives et d'associations d'agriculteurs.

16. Certains membres de la Commission se sont dits d'avis que la nouvelle Politique agricole commune et la politique de développement rural de l'Union européenne étaient de bons exemples de politiques allant dans le sens d'une agriculture durable et compétitive tout en mettant en place des trains de mesures visant à améliorer les moyens d'existence des populations rurales et à diversifier leurs sources de revenus.

17. Un certain nombre de pays ont présenté leurs programmes en cours dans ce domaine, y compris en matière de développement territorial, de préservation des paysages, de développement de l'infrastructure rurale, de diversification des sources de revenus grâce à l'artisanat, l'agrotourisme, la promotion des marchés locaux et le commerce transfrontalier. Il a été en outre mis en avant que plusieurs conditions devaient être réunies pour que soit créé un environnement favorable à la diversification, en passant par les droits sur l'utilisation des terres et l'accès aux ressources et services, et aussi qu'il fallait concevoir des stratégies de diversification des revenus spécifiquement adaptées à chaque pays.

18. La Commission a souligné que le partage des données d'expérience entre États Membres, notamment par la communication en réseau, étaient primordiaux. Elle a insisté sur l'idée qu'il

serait judicieux de s'inspirer des pratiques optimales d'autres pays et de partager leurs connaissances acquises par l'expérience.

19. Le groupe de travail permanent sur le développement rural régional dans le Sud-Est de l'Europe a remercié la FAO et les autres partenaires du soutien prêté à ses activités, a invité les autres pays de la sous-région à participer à ses travaux et a proposé de partager son expérience avec les pays d'Asie centrale. Il a suggéré que d'autres sous-régions suivent son modèle.

20. La Commission a reconnu l'excellente qualité de l'assistance que prête la FAO – notamment par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale et de ses bureaux sous-régionaux associés – aux États Membres de la région en appuyant divers programmes et projets de diversification des revenus dans la région et elle espère que cette assistance sera encore améliorée à l'avenir dans le cadre du processus de décentralisation.

21. La Commission s'est félicitée de la participation de la FAO à des activités à l'appui de la diversification des revenus dans la région, telles que le Forum sur les politiques agricoles pour le Sud-Est de l'Europe, et de la collaboration dans le cadre de nombreux projets - financés par des donateurs - sur l'agriculture et le développement rural pour des pays d'Europe et d'Asie centrale. La collaboration avec d'autres partenaires dans ce domaine a été encouragée. Des efforts devraient être consentis pour que se poursuive la participation de la FAO dans des activités actuellement menées par des partenaires dans la région.

22. La Commission a appuyé, à l'attention de la FAO, les recommandations figurant dans les paragraphes 47 à 60 du document ECA 36/10/5. Elle a ajouté que l'Organisation devrait continuer à renforcer son assistance pour aider les pays à diversifier les revenus des zones rurales:

- en valorisant la qualité liée à l'origine géographique et en encourageant les indications géographiques;
- en favorisant le capital humain et l'acquisition de compétences par la formation professionnelle et des activités de promotion ciblant principalement les petits secteurs d'activité et producteurs;
- en améliorant les services consultatifs à l'intention des agriculteurs et des entreprises rurales et le partage des données d'expérience en matière de regroupement des terres.

Point 8: Mise en œuvre du Programme de travail et budget 2010-2011 et domaines d'action prioritaires pour la région Europe au cours du prochain exercice biennal (2012-2013): ERC/10/5

23. La Commission s'est félicitée de l'occasion qui lui était offerte d'examiner le document intitulé « Mise en œuvre du Programme de travail et budget pour 2010-11 et domaines d'action prioritaires pour la région Europe au cours de l'exercice biennal suivant 2012-13 », en vertu du nouveau rôle des conférences régionales en tant qu'organes directeurs de la FAO.

24. La Commission a estimé que le document de travail ne constituait pas une base suffisante pour discuter d'une manière approfondie des domaines d'action prioritaires dans la région pour l'exercice biennal actuel et les exercices futurs. Elle a bien compris que le processus de définition des priorités était un travail en cours faisant intervenir les Membres et le Secrétariat, et que des améliorations seraient apportées au futur document. Pour l'exercice biennal en cours, l'élaboration des domaines d'action prioritaires régionaux devrait être liée aux indicateurs établis dans les cadres de résultats, à l'identification des possibilités d'utilisation du Programme de coopération technique et à la mobilisation de contributions volontaires.

25. La Commission est convenue que le maintien des domaines d'action prioritaires actuels pour l'exercice 2012-13 constituait une approche cohérente liée au Plan à moyen terme (PMT) quadriennal et comprenant des ajustements pour tenir compte des nouveaux enjeux, des liens avec le Comité de la sécurité alimentaire réformé et des partenariats. Les Membres ont fait savoir qu'ils avaient apprécié la consultation informelle organisée à Budapest en mars 2010, qui avait abouti à l'identification de domaines d'action prioritaires possibles au niveau sous-régional, y compris

l'aide apportée aux petits exploitants pour améliorer les régimes fonciers, l'accès aux marchés, la sécurité sanitaire des aliments, la promotion d'une alimentation de qualité, l'appui à la gestion durable des ressources génétiques et l'évaluation de la sécurité alimentaire. Ils ont regretté que les conclusions de cette réunion n'aient pas pu être reportées dans le document de travail faute de temps et ce, bien que les pays membres ayant participé à la réunion de Budapest aient considéré que les priorités identifiées étaient des domaines d'intervention importants de la FAO dans la région.

26. Pour relever les défis liés à l'alimentation et à l'agriculture dans la région, et compte tenu du Cadre stratégique de la FAO et de ses fonctions essentielles, la Commission a souligné qu'il fallait accorder la priorité aux activités régionales axées sur le plaidoyer, l'appui aux politiques, le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et la création d'espaces de discussion neutres dans les domaines d'action suivants:

- fourniture de données et de statistiques mondiales de base ;
- aide apportée aux pays pour définir des politiques nutritionnelles, alimentaires, sociales et économiques nationales, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités des pays les moins avancés pour qu'ils puissent atteindre les objectifs mondiaux et bénéficier des possibilités offertes par le marché;
- rôle normatif au niveau mondial et renforcement des capacités techniques et institutionnelles, surtout pour les pays les moins avancés;
- mise en œuvre de normes sanitaires et phytosanitaires pour garantir la sécurité sanitaire des aliments, y compris les conventions mondiales;
- maladies animales et végétales transfrontalières;
- secours d'urgence et relèvement;
- interface entre le changement climatique et l'agriculture;
- conservation et gestion des ressources génétiques animales et végétales;
- gestion durable des forêts.

27. La Commission a également souligné que le développement de l'Union européenne semblait important pour tous les États Membres de la région et que l'expérience de certains pays de l'Union européenne devrait être transmise à d'autres États Membres de la région.

28. Les Membres ont apprécié que les déclarations formelles soient suivies de discussions informelles inspirées par la Présidence, d'autant qu'elles ont donné lieu à un dialogue plus ouvert entre les États Membres et avec le Secrétariat. Les Membres ont cependant reconnu que les résultats des consultations informelles devaient être approuvés formellement.

29. La Commission a recommandé que:

- les priorités énoncées au paragraphe 2 soient prises en considération dans la préparation du Programme de travail et budget 2012-13;
- le rapport de la consultation informelle de Budapest organisée en mars 2010 soit inclus dans le processus d'identification des priorités pour le Programme de travail et budget 2012-13 (en annexe au rapport de la Conférence régionale pour l'Europe);
- le dialogue informel entre les Membres et avec le Secrétariat soit encouragé pendant la préparation du Programme de travail et budget;
- de nouvelles approches et modalités soient étudiées pour les travaux de la Commission européenne d'agriculture pendant et entre les sessions, y compris des mécanismes formels et informels, afin que la formulation des domaines d'action prioritaires régionaux puisse reposer sur les priorités sous-régionales et nationales.

30. La Commission a donc proposé [pour examen par la Conférence régionale pour l'Europe] que:

- le Comité exécutif de la Commission assure la liaison avec la Présidence de la Conférence régionale pour l'Europe et le Sous-Directeur général/Représentant régional pour l'Europe et l'Asie centrale entre les sessions, y compris sur des questions ayant trait aux domaines d'action prioritaires régionaux pour le prochain exercice biennal.
- les réunions informelles des Membres se poursuivent afin de renforcer le dialogue sur la préparation des domaines d'actions prioritaires pour le prochain Programme de travail et budget.

Point 9: Prise en compte systématique de la parité hommes-femmes dans le développement rural grâce aux activités du Groupe de travail de la Commission européenne d'agriculture sur les femmes et la famille dans le développement rural: ECA 36/10/6

31. À l'issue d'une présentation succincte du point de contact de la FAO pour les questions de parité hommes-femmes dans la région, la Commission a souligné i) l'importance qu'il y avait à incorporer la parité hommes-femmes dans les politiques, programmes et projets d'appui aux exploitations et de développement rural; ii) l'aide qui devait être apportée aux femmes chefs d'entreprises rurales pour qu'elles élaborent des produits et services à commercialiser afin de diversifier les sources de revenus des populations rurales et iii) l'amélioration de l'accès des femmes aux terres et autres facteurs de production. La question des impacts multiples des migrations sur la société rurale, à la fois négatifs en raison de la perte de main d'œuvre et positifs du fait de l'investissement rendu possible par les transferts de fonds, a été qualifiée de « nouveau domaine prioritaire ». De surcroît, le rôle grandissant des femmes dans l'agriculture a été considéré comme un élément favorable à l'innovation et aux nouvelles idées.

32. La Commission a noté que le Groupe de travail sur les femmes et la famille dans le développement rural n'avait pu tenir sa quinzième session au même moment que la vingt-septième session de la Conférence régionale pour l'Europe à Erevan et a estimé que la question de la prise en compte systématique de la parité hommes-femmes dans le développement rural devrait être inscrite en tant que point permanent à l'ordre du jour des prochaines sessions de la Commission européenne d'agriculture.

33. La Commission a demandé à la FAO de s'employer activement à valoriser l'importance des femmes dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Le renforcement des capacités dans les zones rurales, la promotion de politiques relatives à la parité hommes-femmes auprès des gouvernements et des décideurs et la diffusion de données ventilées par sexe constituent à ce titre des éléments essentiels.

34. La Commission a souligné que l'amélioration de l'analyse des sexospécificités à la FAO, qui fait suite à la réforme, devait être poursuivie et que la FAO devait également s'appuyer sur les enseignements tirés par le Fonds international de développement agricole dans ce domaine.

35. La Commission a pris note de ce que l'Union européenne avait exhorté les gouvernements à procéder aux réformes nécessaires pour surmonter les obstacles institutionnels, sociaux, juridiques et politiques à la parité hommes-femmes et, tout particulièrement, à faire en sorte que les femmes et les hommes soient égaux en matière de droits et d'accès à toutes les ressources. La FAO et d'autres institutions et programmes des Nations Unies sont appelées à donner des indications à ce sujet.

36. La Commission a pris note de ce que l'Union Européenne avait exhorté les gouvernements à promouvoir un certain nombre de politiques non agricoles importantes s'adressant aux femmes en vue de l'élimination de la pauvreté rurale.

37. La Commission a accueilli favorablement la base de données élaborée par la FAO sur les disparités hommes-femmes en matière de droit foncier et sa mise à jour ainsi que son développement.

38. La Commission a également noté qu'il avait été proposé d'inviter le Groupe de travail de la Commission européenne d'agriculture sur la femme et la famille dans le développement rural à améliorer ses méthodes de travail et à inscrire à son ordre du jour toutes les questions particulièrement pertinentes pour stimuler l'émission d'avis généraux et l'intégration des femmes dans le développement rural, notamment les questions sociales liées aux économies non agricoles, aux schémas de migration, aux tendances démographiques, aux garanties foncières des investissements non agricoles et à l'influence de ces facteurs sur la participation des femmes au développement rural et à l'agriculture. Elle a aussi demandé instamment aux pays de la région de participer activement aux futures sessions et activités du Groupe de travail.

39. La Commission a noté que le Président du Groupe de travail avait demandé que soit appuyée son initiative d'instauration d'une coopération étroite avec d'autres organes statutaires de la FAO, notamment le CSA, et sollicité un financement au titre du programme ordinaire pour la mise en œuvre de l'objectif stratégique « K », relatif à la parité hommes-femmes.

40. La Commission a approuvé le programme de travail figurant au paragraphe 23 du document ECA 36/10/6 et elle a proposé que ce point soit inscrit en tant que point permanent à l'ordre du jour des sessions de la Commission européenne d'agriculture.

41. La Commission a recommandé à la FAO d'appuyer les pays d'Asie centrale grâce à une politique ciblée et à des activités de mise en commun de données d'expérience relatives aux projets, notamment en ce qui concerne les aspects de parité hommes-femmes de la réforme foncière et du suivi. Elle a également recommandé, à la demande du Président du Groupe de travail, que des ressources extrabudgétaires soient mobilisées en faveur des activités du Groupe de travail.

ANNEXE G

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE LA CONSULTATION REGIONALE EUROPEENNE ENTRE LA FAO ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DE LA SOCIETE CIVILE SUR DES QUESTIONS FIGURANT À L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR L'EUROPE

Introduction

Les 10 et 11 mai 2010, 44 OSC et ONG représentant des organisations nationales de 10 pays et 9 organisations internationales de la région Europe et Asie centrale se sont réunies à Erevan avant la Conférence régionale de la FAO. Elles ont examiné des questions figurant à l'ordre du jour de la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et les relations entre la FAO et la société civile. La Consultation était présidée par Abgar Yeghoyan, président de l'ONG arménienne « Protection des droits des consommateurs ». Les participants sont parvenus à un consensus sur les points ci-après.

Analyse de la crise dans la région et impact sur la sécurité alimentaire

Au sujet de la crise des prix des produits alimentaires:

- de nombreux pays de la région du Caucase et de la CEI (hors UE) étaient particulièrement touchés car fortement tributaires des importations de produits alimentaires;
- de nombreux agriculteurs de la région du Caucase et de la CEI étaient touchés par les changements survenus lorsqu'ils ont cessé d'être membres de l'URSS et par les réformes qui ont suivi;
- dans l'ensemble de la région, seuls les producteurs agricoles disposant d'une capacité d'investissement et d'un accès aux intrants et au crédit suffisants ont tiré parti de la hausse temporaire des prix des produits agricoles;
- dans les pays de l'UE, malgré l'existence de paiements directs, les agriculteurs n'ont pas été épargnés par la crise – notamment dans le secteur laitier – car après celle-ci, les prix sont retombés à un niveau très bas, inférieur aux coûts de production européens; cela était également dû aux mesures de réforme de la PAC qui avaient considérablement réduit les outils/instruments de réglementation/gestion des marchés dans l'ensemble de la région. Les petits producteurs ont été particulièrement touchés étant donné que la faiblesse des prix leur interdisait tout investissement;
- dans les États ayant adhéré récemment à l'Union européenne où les petits producteurs sont encore nombreux, l'application de nouvelles normes sanitaires, en matière de traçabilité, d'environnement et de bien-être des animaux a eu pour conséquence que les agriculteurs n'étaient plus en mesure de vendre leurs produits ni sur leur marché national ni sur celui de l'UE;
- les consommateurs ont également été touchés par la crise (de plein fouet dans la région du Caucase et de la CEI) car les prix à la consommation demeurent élevés, même après la baisse des prix à la production.

Au sujet de la crise financière et économique:

- la crise financière et économique a eu un impact fort sur la pauvreté et la sécurité alimentaire dans la région du Caucase et de la CEI, compte tenu des effets qu'elle a eus sur les revenus.

Au sujet de la crise du changement climatique:

- les gouvernements de la région du Caucase et de la CEI ne se sont guère intéressés à l'impact du changement climatique, qui a pourtant été grave, s'agissant en particulier de la disponibilité et de la rareté de l'eau.

Rôle de la FAO dans la région

L'alimentation et l'agriculture jouent un rôle de premier plan dans les sociétés de la région, où les aspects environnementaux, socioéconomiques et culturels sont régis par les politiques de l'alimentation et de l'agriculture. Outre le rôle prépondérant de la PAC de l'UE, qui est analysé en permanence, il est essentiel d'établir une politique régionale fondée sur la souveraineté alimentaire⁴ et sur l'amélioration de l'autosuffisance.

La FAO est une enceinte privilégiée de coopération dans la région, permettant de formuler cette politique régionale. L'Organisation doit tenir compte des différentes analyses de l'alimentation et de l'agriculture émanant de l'ensemble des États Membres et des OSC pour élaborer des politiques agricoles et commerciales appropriées.

Nous demandons donc que la FAO joue un rôle de chef de file pour stimuler la coopération et les échanges dans cette région et nous considérons l'Organisation comme un instrument fondamental de nature à stimuler le partenariat entre les OSC et les États Membres, en particulier les États nouvellement indépendants de la région.

Attentes des OSC à l'égard de la FAO

La FAO devrait veiller à ce que les OSC participent pleinement à l'ensemble des programmes proposés dans le cadre d'une démarche partant de la base.

La FAO devrait stimuler les partenariats entre les OSC de la région sur les thèmes suivants:

- appui à une production durable

- programmes agroécologiques auxquels participent les producteurs
- exploitation familiale et pluriactivité
- nouveaux modèles de recherche fondés sur la participation de paysans/pasteurs dépositaires de connaissances locales (par exemple la sélection participative), établissant un lien bidirectionnel entre la recherche et les agriculteurs
- importance cruciale de l'élevage traditionnel dans la région

- faire des campagnes des lieux de nature à attirer les futures générations

- promotion de moyens d'existence pour les jeunes ruraux
- développement des infrastructures rurales, notamment les services, avec participation obligatoire des communautés et des agriculteurs à la prise de décisions pour assurer la prise en main par les agriculteurs et l'accès de ceux-ci aux ressources
- mise en place de nouveaux types d'emploi rural à l'appui des populations rurales

⁴ Pour la définition, voir la Déclaration de Nyeleny de 2007 sur le site web: http://www.nyeleni.org/?lang=fr&lang_fixe=ok

- meilleur fonctionnement des marchés

- promotion du suivi des prix visant à lutter contre les monopoles alimentaires
- modèles de répartition visant à assurer des filières alimentaires appropriées et équitables
- demander instamment aux gouvernements d'associer des OSC indépendantes aux divers processus décisionnels
- promotion de la création de coopératives d'agriculteurs partant de la base
- participation à l'amélioration du cadre juridique
- prix rémunérateurs pour les agriculteurs
- veiller à ce que les conditions d'adhésion à l'OMC et à l'UE n'aient pas à terme d'incidences négatives sur les petits agriculteurs
- gestion de l'offre des approvisionnements (volumes de production devant être fixés par les pays)
- assurer l'accès des petits agriculteurs aux terres productives
- renforcer la capacité de la FAO afin que la région puisse bénéficier de son aide
- amélioration des microfinances, accès des agriculteurs aux ressources financières

- autres questions

- limitation de la production et de la distribution d'OGM dans la région après évaluation de leur incidence à long terme et prise en compte du principe de précaution
- modalités de la prévention des risques biologiques dans la région
- règles et conditions de nature à faire en sorte que la production d'agrocarburants ne soit pas en concurrence avec la production vivrière pour les terres et autres ressources.

Recommandations supplémentaires pour les États nouvellement indépendants en vue de la collaboration avec les OSC

- établissement d'un cadre juridique pour les coopératives agricoles
- établissement d'un système d'assurance agricole
- appui, notamment financier, des pouvoirs publics aux petits exploitants
- mise en place d'un système approprié de sécurité sanitaire des aliments et d'un environnement juridique valable pour les petits agriculteurs.

Réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Dans ce contexte, nous exhortons les États Membres à redoubler d'efforts dans le cadre du processus de réforme du CSA pour parvenir à ce qui est appelé la « phase 2 », à savoir que le CSA devrait être l'instance de prise de décisions en ce qui concerne les politiques agricoles mondiales et l'allocation des fonds y afférents, ce qui assurera également l'obligation redditionnelle et la transparence.

Le nouveau CSA réformé attribue également un rôle de premier plan à la région et nous sommes favorables à un mécanisme de gouvernance à l'échelle régionale assorti d'une participation pleine et entière des OSC. Dans ce contexte, nous réaffirmons la nécessité d'une organisation autonome des OSC en mesure de relever les défis dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Le financement de la participation des OSC doit être assuré.

Principales attentes de la société civile à l'égard des États Membres

Accès aux terres: Nous sommes favorables au processus devant aboutir à des directives volontaires sur l'accès aux terres et aux ressources naturelles. Le processus de suivi de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural (CIRADR) est

également crucial pour la région. Nous sommes opposés à la privatisation illimitée et à l'accaparement des terres qui privent les petits exploitants d'un accès équitable aux ressources.

Changement climatique: Nous devons envisager la mise au point d'activités de nature à permettre l'adaptation, mais également des activités d'atténuation des effets du changement climatique et faisant une place particulière à l'agroécologie, à savoir les modalités biologique et traditionnelle d'agriculture durable dans la région.

Marchés: Améliorer les marchés intérieurs (locaux/nationaux/régionaux) afin d'améliorer l'accès des petits agriculteurs et la satisfaction des consommateurs.

Assurer des échanges équitables dans la région en évitant les incidences négatives des pratiques commerciales des pays ayant des capacités plus importantes de soutien de leur agriculture.

Prochaines étapes

Les OSC sont convenues de s'appuyer sur les mécanismes existants de la société civile dans la région en procédant à des consultations au sein des diverses instances. Pour assurer la continuité et un dialogue régulier avec la FAO et les États Membres, un comité de facilitation doté de points focaux de différentes instances et sous-régions d'Europe sera mis en place. Il travaillera, sur la base d'une participation volontaire, avec le Bureau régional de la FAO et le Siège de l'Organisation sur les grandes questions évoquées plus haut, en particulier dans le contexte de la réforme du CSA et des changements apportés à la gouvernance mondiale de l'alimentation et de l'agriculture.

Il a été proposé qu'une délégation de la société civile assiste à la prochaine Conférence régionale de la FAO pour l'Europe en 2012 en qualité de participant, conformément aux précédents et aux procédures établies au sein du CSA réformé.

Le comité se consultera virtuellement dans un futur immédiat et se réunira physiquement selon les possibilités et les besoins. Il fera une démarche auprès du Secrétariat de la FAO pour la mobilisation de ressources et l'élaboration d'un programme de travail conjoint.

ANNEXE H

RAPPORT DE LA CONSULTATION PRÉPARATOIRE INFORMELLE TENUE À BUDAPEST

A Ouverture

1. La réunion a été ouverte par la Sous-Directrice générale et représentante régionale pour l'Europe et l'Asie centrale. Elle a souhaité la bienvenue aux participants et souligné le caractère unique de cette manifestation qui permet un échange de vues informel entre les États Membres sur les domaines prioritaires pour l'action future de la FAO dans la région Europe et Asie centrale et les préparatifs de la prochaine Conférence régionale pour l'Europe qui se tiendra à Erevan.
2. Au nom du Gouvernement hongrois, le Directeur général du Ministère de l'agriculture a souhaité la bienvenue aux participants et s'est déclaré heureux d'accueillir et d'accompagner cette manifestation.
3. Les représentants des États Membres ont félicité le Secrétariat pour l'organisation de cette manifestation, et plus particulièrement la Hongrie pour son hospitalité et les installations mises à disposition à cette fin. Compte tenu de la mise en œuvre de la réforme de la FAO, ils ont rappelé l'intérêt d'une telle réunion qui permet de préparer la vingt-septième Conférence régionale pour l'Europe, prévue à Erevan, et de formuler à son intention des recommandations claires qui seront ensuite transmises au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier.

B Introduction et cadre général

4. En guise d'introduction, le représentant du Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale (REU) a rappelé aux participants qu'à sa vingt-deuxième session, tenue à Porto (Portugal) en 2000, la Conférence régionale pour l'Europe avait identifié des priorités régionales à long terme énoncées dans un document formellement adopté et intitulé « Cadre stratégique 2000-2015 ». Ces priorités ont été confirmées par toutes les conférences régionales ultérieures qui ont rappelé leur pertinence et demandé à la FAO de concentrer ses efforts dans ces différents domaines au cours de l'exercice considéré.
5. Le Plan d'action immédiate (PAI) pour le renouveau de la FAO, approuvé par la trente-cinquième session (extraordinaire) de la Conférence de la FAO en novembre 2008, a défini les bases d'une approche de la notification, de la planification et de la mise en œuvre fondée sur les résultats au sein de l'Organisation. Le PAI a servi de point de départ à la préparation, en 2009, du Cadre stratégique 2010-2019, du Plan à moyen terme 2010-2013 et du Programme de travail et budget 2010-2011, qui ont été approuvés par la Conférence de la FAO à sa trente-sixième session en novembre 2009.
6. La Conférence a également adopté un processus intergouvernemental revitalisé et plus ouvert d'examen des priorités et des propositions de programme et budget en vertu duquel, à compter de 2010, les Conférences régionales devront entre autres rendre compte de ces questions

au Conseil, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier. À ce titre, elles devront notamment:

- recenser les problèmes particuliers de leurs régions respectives et les domaines de travail prioritaires qui devraient être pris en compte dans la préparation des documents relatifs à la planification, au programme et au budget de l'Organisation, donner des avis à leur sujet et y proposer des ajustements;
- examiner l'efficacité des activités de l'Organisation dans la région et les résultats obtenus, mesurés à partir d'indicateurs de performance pertinents, y compris des évaluations, et formuler des avis à ce sujet.

7. En conséquence, cette Consultation informelle, comme la Commission européenne sur l'agriculture (CEA) et la Conférence régionale pour l'Europe qui se réunira en mai 2010 à Erevan discuteront des modalités nouvelles de définition des priorités, reflétant ainsi le rôle décisif de la Conférence régionale qui est désormais chargée d'apporter ses orientations au Secrétariat en vue de l'élaboration du programme de travail et de la définition de priorités stratégiques fondées sur les résultats.

8. La Consultation a d'abord suivi une présentation du Secrétariat sur les domaines prioritaires pour la région Europe et Asie centrale et les bureaux sous-régionaux d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale durant les exercices 2010-2011 et 2012-2013 ainsi que sur le nouveau processus de planification, l'approche par programmes et les outils de projets prévus au titre de la réforme de la FAO. Cette séance d'ouverture a été suivie d'un examen détaillé de ces domaines prioritaires par trois groupes de travail:

Groupe de travail 1: Europe centrale et orientale (Rapport à l'annexe 1)

Groupe de travail 2: Europe du Sud-Est (Rapport à l'annexe 2)

Groupe de travail 3: Asie centrale (Rapport à l'annexe 3)

9. Les groupes de travail ont permis un examen des domaines prioritaires par groupes de pays. Y ont participé les États Membres des différentes régions d'Europe et d'Asie centrale.

10. La discussion a confirmé que la région Europe et Asie centrale était caractérisée par une forte disparité des niveaux de développement et de revenu, des orientations politiques et des besoins d'assistance. Nombre des pays d'Europe centrale ont adhéré à l'Union européenne (UE), c'est pourquoi la FAO a déplacé son assistance technique sur le terrain vers le sud et l'est de la zone:

- les principaux enjeux politiques pour les pays d'Europe du Sud-Est ont trait à l'adhésion à l'UE. Dans cette région, l'aide a été dirigée vers le renforcement des chaînes de valeur, l'acquis communautaire, la gestion durable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire.
- Plus à l'est, les pays de la CEI sont davantage axés sur l'élaboration des politiques de développement agricole et rural qui favorisent l'agriculture de rente et sur les institutions de gouvernance sectorielle qui appuient le développement des exploitations familiales et du secteur privé. L'aide dont ils ont besoin se rapporte à des questions très diverses concernant les politiques et le renforcement des capacités et des institutions, allant de la gestion des ressources naturelles à la sécurité sanitaire des aliments et à la mise en place de chaînes de valeur.

- Les pays d'Asie centrale doivent porter une attention accrue aux questions de pauvreté rurale, de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles.

11. Les participants ont également souligné que la crise économique et financière mondiale, le changement climatique et la volatilité des prix alimentaires avaient eu de lourdes conséquences sur le développement économique de nombreux pays de la région Europe et Asie centrale.

12. D'aucuns ont fait valoir que les priorités de la FAO dans la région devraient porter plus particulièrement sur le renforcement des capacités, au moyen d'actions intégrées ciblant les politiques, les institutions et les personnes et mettant spécifiquement l'accent sur l'agriculture de marché et le développement des exploitations familiales. Plusieurs participants ont rappelé qu'il était important de consolider les capacités institutionnelles et que la FAO aurait un rôle important à jouer pour apporter à la région une assistance technique axée sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques avisées ayant fait les preuves de leur efficacité. Elle doit à la fois s'assurer de l'accès à l'alimentation, lutter contre la malnutrition et apporter son soutien à la création d'un environnement porteur permettant aux exploitations familiales d'avoir davantage accès aux technologies, aux intrants, aux biens d'équipement, au crédit et aux marchés.

13. Par ailleurs, la FAO devrait appuyer les efforts engagés par les pays membres pour renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs dans la chaîne de valeur et favoriser le renforcement des capacités des organisations agricoles.

14. Les participants ont aussi indiqué qu'il était important de proposer des priorités pour les objectifs fonctionnels X – Collaboration efficace avec les États Membres et les parties prenantes – et Y – Administration efficace et efficiente – qui n'avaient pas été définis dans la documentation envoyée en prévision de la Consultation.

15. Les délibérations ont porté sur les objectifs du Cadre stratégique et les priorités énoncées dans les documents de référence, notamment sur les questions suivantes:

C Résumé des questions examinées

C.1 Questions techniques et politiques

Objectif stratégique A – Intensification durable de la production agricole

- Assistance et appui aux politiques et démarches de développement durable du secteur des cultures;
- gestion durable des ressources foncières en vue de la production végétale;
- appui à la lutte transnationale contre les organismes nuisibles (criquets pèlerins, etc.);
- pâturages.

Objectif stratégique B - Accroissement de la production animale durable

- Assistance et appui aux politiques et démarches de développement durable du secteur de l'élevage, avec un intérêt particulier pour la santé animale (fièvre aphteuse, grippe aviaire, brucellose, etc.), l'identification du bétail et la zootechnie;

- parcours.

Objectif stratégique C - Gestion et exploitation durables des ressources halieutiques et aquacoles

- Il convient de resserrer la coopération entre les bureaux sous-régionaux et les commissions et organismes des pêches en vue de la gestion durable des pêcheries marines et continentales;
- l'aquaculture, une filière propice à la diversification des revenus.

Objectif stratégique D - Amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à tous les stades de la filière alimentaire

- Harmonisation et amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et des normes connexes, fondées sur le Codex Alimentarius FAO/OMS, afin de faciliter l'accès aux marchés européens;
- renforcement des institutions et des capacités en vue de l'harmonisation des mesures sanitaires et phytosanitaires et du développement des institutions, notamment au regard des critères d'adhésion à l'OMC, de l'intégration économique régionale et des zones de libre-échange.

Objectif stratégique E - Gestion durable des forêts et des arbres

- La gestion durable des forêts et des arbres est considérée comme prioritaire, tout comme la collecte et le partage de l'information.
(Voir les recommandations spécifiques dans les rapports des groupes de travail).

Objectif stratégique F - Gestion durable des terres, des eaux et des ressources génétiques et meilleure prise en compte des défis mondiaux liés à l'environnement

- Évaluation des impacts du changement climatique et mise en place de programmes d'adaptation et d'atténuation de ses effets;
- politiques et projets visant à prévenir la désertification, à lutter contre la sécheresse et à favoriser l'adaptation au changement climatique;
- amélioration de la structure agraire et remembrement des terres;
- conservation et utilisation durable des ressources génétiques (végétales et animales) pour l'alimentation et l'agriculture (y compris le partage des avantages);
- politiques et projets d'assistance technique visant à appuyer les zones les moins favorisées:
 - politiques et projet de gestion durable de la biodiversité, par exemple dans les prairies.

Objectif stratégique G – Environnement porteur pour les marchés afin d’améliorer les moyens d’existence et le développement rural

- Développement rural pour la lutte contre la pauvreté et amélioration des moyens d'existence des populations rurales, y compris par la diversification des emplois et des sources de revenus:
 - contribution de l'agriculture à la relance des zones rurales et réduction de la pauvreté, notamment par un soutien axé sur les petits exploitants;
 - inclusion du développement rural dans le mandat des ministres de l'agriculture;
- appui aux politiques et assistance technique aux petits exploitants; développer l'accès aux intrants et au crédit et améliorer l'accès au marché au moyen d'une réduction des pertes post-récolte, du développement du stockage à la ferme et d'une meilleure commercialisation par les agriculteurs:
 - appui aux petits exploitants, notamment par un meilleur accès aux terres, au crédit et aux intrants; et,
 - amélioration de l'accès au marché des agriculteurs et des petits exploitants, et développement de leur capacité de commercialisation, notamment fondé sur les coopératives et les associations de commercialisation;
- soutien à la formation de chaînes de valeur pour les produits agricoles et alimentaires;
- répercussions des chaînes de vente de produits alimentaires en gros et en détail sur les normes et la passation des marchés;
- produits d'agriculture biologique et produits régionaux et traditionnels: développement des marchés; appui aux exploitants en démarrage d'activité et pour l'obtention des certificats:
 - élaboration de systèmes de certification des produits issus de l'agriculture biologique compatibles avec les systèmes internationaux tels que celui de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM);
- L'agriculture en tant que fournisseur de biens publics et rémunération des services fournis par les agriculteurs.

Objectif stratégique H - Amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition

- Sécurité alimentaire régionale et mondiale: travaux normatifs, données statistiques, analyses, méthodes, politiques et projets de la FAO:
 - insécurité alimentaire dans la région Europe; causes et mesures prises pour y répondre;
 - contribution des pays de la région Europe et Asie centrale tels que le Bélarus, le Kazakhstan, la Fédération de Russie et l'Ukraine à la sécurité alimentaire régionale et mondiale (travaux normatifs);
- impacts de la crise financière et économique sur l'agriculture et les zones rurales;
- assistance technique aux pays membres des différentes régions qui négocient leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Questions justifiant une attention particulière

- Impacts de la crise financière et économique sur l'agriculture et les zones rurales: résultats obtenus par les politiques d'intervention:
 - protection des populations agricoles et rurales contre une éventuelle prolongation de la crise financière et économique;
- études régionales et sous-régionales sur la pauvreté rurale: causes; politiques visant à enrayer le phénomène, et échanges sur l'expérience acquise dans le cadre des projets;
- étude(s) sur la sécurité alimentaire dans la région Europe et Asie centrale, notamment la fiabilité et la disponibilité des approvisionnements alimentaires résultant des échanges et de la coopération régionale.

Objectif stratégique K - Équité hommes-femmes pour l'accès aux ressources, aux biens, aux services et à la prise de décisions

- Il convient de promouvoir l'intégration de la parité hommes-femmes dans l'agriculture et les politiques rurales, domaine dans lequel les résultats des unités administratives devraient être communiqués. La parité hommes-femmes doit être intégrée à toutes les activités de la FAO.

Objectif stratégique X - Collaboration efficace avec les États Membres

- Diffusion des travaux normatifs de la FAO et prise en compte de ces travaux dans les projets de terrain;
- conception des projets de coopération technique et des activités de la FAO en fonction des besoins spécifiques des pays membres de la région;
- veiller à l'effet catalyseur de l'assistance technique de la FAO;
- soutien à l'intégration économique régionale, y compris le renforcement des capacités et la préparation aux consultations et aux négociations en vue de l'adhésion aux instances internationales et aux accords de libre-échange;
- préparation des pays en vue de l'élaboration des prochains cadres nationaux sur les priorités à moyen terme — y compris en liaison avec les autres partenaires — qui serviront de base à la définition des priorités au niveau national:
 - faciliter les échanges d'expériences et d'expertise entre des groupes de pays à différents stades de transition économique et de réforme;
 - favoriser la constitution de réseaux et la coopération entre les entités régionales, sous-régionales et techniques telles que le Groupe de travail permanent sur le développement rural en Europe du Sud-Est;
- conseil en politiques particulièrement destiné aux ministères de l'agriculture et aux institutions agricoles et rurales;

- assistance de la FAO au renforcement des capacités des ministères de l'agriculture en vue de la coordination de l'aide des bailleurs de fonds et de la pleine utilisation de l'assistance technique, afin d'éviter la lassitude des donateurs:
 - meilleure coordination de l'intervention des bailleurs de fonds dans les périodes de crise financière et économique;
 - coopération et synergies avec les autres donateurs et institutions financières internationales à l'échelon national et régional;
 - aide aux nouveaux États Membres de l'UE pour leur permettre d'apporter leur assistance technique aux pays en transition;
- la FAO doit assumer un rôle important dans la coordination des bailleurs de fonds ainsi qu'auprès des autres donateurs, notamment en réalisant une cartographie de leur intervention dans la région et en préparant une stratégie régionale de mobilisation des ressources qu'il est important de rattacher à sa stratégie globale;
- les Membres ont également demandé à être informés du mode de répartition de l'assistance du PCT entre les pays afin de savoir précisément comment les ressources seraient utilisées;
- il convient d'encourager et de développer les travaux interdisciplinaires;
- Une demande a été formulée pour que l'objectif fonctionnel X soit présenté en premier compte tenu de son caractère fondamental.

C.2 Processus d'ensemble et autres questions à porter à l'attention de la Commission européenne d'agriculture/Conférence régionale pour l'Europe réunie à Erevan

16. Pendant la discussion des questions techniques, les participants ont évoqué les difficultés liées au processus de définition des priorités ainsi que les informations qu'ils souhaiteraient recevoir du Secrétariat afin de mieux se préparer pour les débats prévus à Erevan. Les pays membres ont évoqué les aspects suivants:

- la FAO devrait créer une tribune où discuter des politiques de développement durable de l'agriculture et des zones rurales ainsi que des modèles agricoles dans la région Europe et Asie centrale (activités transversales relevant des objectifs stratégiques A, G et F).
- Meilleur alignement des travaux de la Commission européenne d'agriculture/Conférence régionale pour l'Europe et du Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier.
- Il a été signalé que 70 pour cent des financements alloués à la région demeuraient entre les mains du Siège, les bureaux décentralisés de la région disposant seulement de 30 pour cent de ces fonds. De ce fait, il faut tenir compte des travaux normatifs comme des domaines prioritaires, ce qui dépasse largement le cadre de l'assistance technique apportée aux pays bénéficiaires. Il convient d'illustrer plus clairement les domaines prioritaires privilégiés par les donateurs ou les pays membres de l'UE.
- Sur ce point, la contribution des bureaux décentralisés aux travaux normatifs de la FAO dans la région doit être explicitée.
- Il faut exposer plus clairement la répartition du budget entre les pays de la région, notamment en indiquant les ouvertures de crédits nets au regard des contributions volontaires, et préciser les ressources extrabudgétaires dont dispose la région (une ventilation du budget est présentée à l'annexe 4).
- Les travaux engagés dans la région doivent également être rattachés à ceux du Comité de l'agriculture (COAG) et des autres comités techniques, notamment le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).
- Certains participants se sont inquiétés du risque de fixer les priorités en fonction des compétences disponibles au sein des bureaux de la FAO, alors qu'il faut privilégier la

démarche inverse qui consiste à définir les priorités et à veiller à doter les bureaux décentralisés des compétences nécessaires.

- Il convient d'indiquer clairement les incidences financières des interventions prioritaires afin que les pays membres puissent établir lesquelles pourront être financées sur les contributions ordinaires et quelle proportion sera couverte par des financements extrabudgétaires.
- Les travaux menés par d'autres organisations sur certaines des questions prioritaires doivent être analysés et communiqués aux pays membres, y compris l'action des autres organisations basées à Rome et celle des programmes de l'UE.
- Il y a lieu de fournir des informations sur les idées nouvelles, même si elles dépassent le cadre strict des résultats obtenus par les unités administratives.
- Le Secrétariat doit apporter un complément d'information sur les questions dont pourrait se charger le Groupe régional européen ou sur l'action que pourraient mener les pays membres en matière d'établissement des priorités.
- Les participants ont également demandé au Secrétariat de présenter un tableau évolutif des priorités afin que les pays membres puissent se faire une idée claire des questions nouvelles et émergentes et de l'évolution des domaines considérés.
- L'évolution des domaines prioritaires dans les sous-régions doit être examinée plus attentivement.
- La mise en œuvre des priorités n'exclut pas une certaine souplesse.

C. 3 Conclusion et clôture de la session

17. Les participants se sont dits très satisfaits des excellents arrangements pris pour la Consultation et ont salué cette occasion unique de discuter des priorités de façon informelle. Ils ont souligné le grand intérêt de cette manifestation qui a permis de comprendre le processus de planification et de développer le dialogue entre les États Membres ainsi qu'entre ces derniers et le Secrétariat, compte tenu du rôle spécifique de la Conférence régionale. Les consultations de ce type devraient être développées, car il est important de promouvoir la communication entre les pays de la région. Certains Membres ont fait valoir que la FAO devait impérativement développer une démarche centrée sur ses clients dans la région. De telles consultations contribueraient en outre à éliminer les effets de cloisonnement lors de la définition des priorités et de la préparation des plans de travail.

18. Compte tenu du prochain départ à la retraite de Mme Maria Kadlecikova, Sous-Directrice générale et Représentante régionale pour l'Europe et l'Asie centrale (ADG/RR), les participants à la Consultation informelle lui ont exprimé leurs remerciements pour l'axe stratégique qu'elle a su donner au programme de travail de la FAO dans la région Europe et Asie centrale.

19. La Consultation a été déclarée close par l'ADG/RR et par le Directeur général du Ministère hongrois de l'agriculture.

20. Les participants ont également eu l'occasion de visiter les installations du Bureau régional, du Bureau sous-régional et du Centre de services communs de la FAO qui sont hébergés au siège du Ministère de l'agriculture et du développement rural de Hongrie. Durant ces visites, des agents ont présenté de brefs exposés sur des questions techniques spécifiques, par exemple les biotechnologies et le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), ainsi qu'une présentation détaillée sur le processus de préparation du Plan à moyen terme (PMT) et du Programme de travail et budget (PTB) et de la planification des travaux pour 2010-2011.

Annexe 1**GROUPE DE TRAVAIL 1 - EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE**

Cette réunion s'est tenue en présence des représentants de l'Arménie, du Bélarus, de la Géorgie, de la Fédération de Russie, de la République de Moldova et de la Suisse, pour ce qui est de la sous-région et, pour les États européens, des représentants de l'Allemagne, de l'Estonie, de la France, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Pologne. La FAO était représentée par la Sous-Directrice générale/Représentante régionale pour l'Europe et Asie centrale et le fonctionnaire principal (politiques) du Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale (SEU).

La réunion a été animée par le Professeur Csaba Csaki, de l'Université Corvinus de Hongrie.

Rapporteur: Mme Guljahan Kurbanova, économiste, REU.

Plusieurs représentants des pays précités ont partagé leur vision et leur approche de la coopération future avec le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et Asie centrale (REU) et le Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et orientale (SEU). Nombre d'entre eux ont fait état de la situation spécifique de la région au plan économique et institutionnel.

Les caractéristiques spécifiques de la région sont notamment les suivantes:

1. Les pays en sont à divers stades de réforme, et présentent une très grande disparité en termes de revenu, de développement économique et de volumes d'exportation et d'importation.
2. La région compte un groupe important de pays membres qui sont aussi donateurs, dont certains des nouveaux États Membres de l'UE; ces derniers pourraient chercher à coopérer avec la FAO compte tenu de l'avantage comparatif de l'Organisation dans des domaines d'activité pertinents pour la région.
3. Certains pays d'Europe centrale et orientale peuvent avoir une influence notable sur la sécurité alimentaire régionale et mondiale.
4. L'économie et les institutions des pays de la région demeurent fragiles du fait du processus de transition, de l'évolution des liens avec les marchés internationaux, régionaux et mondiaux et de la structure de leur économie.

Compte tenu de ce qui précède et des propositions exprimées par les pays membres, les orientations suivantes ont été jugées prioritaires:

1. Élaboration d'une approche spécifique de la coopération entre les pays membres, le REU et le SEU.
2. Priorité accordée aux questions de sécurité alimentaire notamment dans les pays ayant d'importantes capacités d'exportation, afin de contribuer à la sécurité alimentaire régionale et mondiale dans les années à venir, et dans les pays importateurs de produits alimentaires de base.
3. Poursuite de la coopération sur les questions de sécurité alimentaire, notamment dans le cadre du Codex Alimentarius dont la documentation doit être traduite en russe en vue de sa diffusion dans les pays et institutions russophones.
4. Coopération en vue de la création de chaînes à valeur ajoutée et de systèmes de commercialisation des produits alimentaires dans les pays en transition.

5. Appui aux petits exploitants par le renforcement des systèmes d'approvisionnement en intrants, le développement d'une génération nouvelle d'associations et de coopératives de crédit et la création de chaînes à valeur ajoutée pour les produits transformés.
6. Assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques de développement rural visant à lutter contre la pauvreté rurale. Recherche de possibilités de diversification du revenu en zone rurale afin de promouvoir le développement rural (tourisme agricole, agroalimentaire, etc.)
7. Développement optimal de l'agriculture biologique tenant compte du potentiel de commercialisation, et soutien à la recherche sur la biodiversité, sa conservation et sa viabilité.
8. Travaux normatifs et analytiques, dont les études, conférences et débats visant à évaluer l'impact de la crise économique et financière mondiale sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales et à mettre en place un système d'alerte précoce fondé sur la surveillance des risques et une meilleure préparation aux chocs économiques.
9. Assistance en vue de la gestion durable des forêts.
10. Promotion de la coopération avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment pour les pays non membres.
11. Mise en place entre les pays membres d'un dialogue sur les politiques et les questions clés pour le développement agricole, notamment l'appui aux petits exploitants, la gestion et le remembrement des terres, s'il y a lieu.
12. Promotion de la coopération entre les pays en vue du partage des expériences et de leurs enseignements au moyen d'études comparatives, d'un dialogue sur les politiques d'intervention et de la diffusion de l'information.
13. Intensification du plaidoyer et du partage des connaissances dans les domaines où la FAO jouit d'un avantage comparatif.

Budapest, 23 mars 2010.

Annexe 2

GROUPE DE TRAVAIL 2 – EUROPE DU SUD-EST

La session du Groupe de travail s'est tenue en présence des représentants de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la Serbie et de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, pour ce qui est de la sous-région, et des représentants de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Hongrie, de l'Italie, de la Slovaquie et de la Slovénie pour les pays de l'UE. La FAO était représentée par le représentant régional adjoint, coordonnateur sous-régional pour l'Europe centrale et orientale, et par le fonctionnaire principal du Programme de terrain du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (REU).

La réunion a été animée par M. Laszlo Vajda, Directeur général du Ministère de l'agriculture et du développement rural de Hongrie, tandis que le rapporteur était M. Stjepan Tanic, chargé du développement de l'agroindustrie et des entreprises du REU.

La réunion a été l'occasion de rappeler que l'adhésion à l'Union européenne était une priorité de premier plan pour ce groupe de pays. Il a toutefois été signalé que les pays membres d'Europe du Sud-Est en étaient à différents stades du processus d'adhésion à l'UE. La similitude globale de leur situation masque cependant des différences dans le calendrier de préadhésion et le processus d'adhésion à proprement parler. Les pays ont tous des besoins spécifiques qu'il convient d'analyser et auxquels des réponses individuelles doivent être apportées.

Les normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, les statistiques et la collecte de données en vue de la prise de décisions sur les politiques sont les produits et services normatifs de la FAO que ce groupe de pays juge prioritaires. Il a été signalé que le dernier recensement agricole réalisé dans l'un des pays membres remontait à 1962, de sorte qu'il n'existe aucune donnée fiable sur laquelle asseoir des décisions de politique. Cette préoccupation vaut également pour plusieurs autres pays de la sous-région.

D'aucuns ont fait valoir qu'il n'y avait pas lieu de distinguer les avantages comparatifs de la FAO et ceux de l'UE pour ce qui est des questions relatives à l'adhésion à l'UE. La FAO doit se concentrer sur l'assistance technique visant à développer les capacités institutionnelles de coordination de l'assistance des bailleurs de fonds, ainsi que sur des problèmes techniques tels que la définition des zones moins favorisées et l'harmonisation des réglementations, normes et législations en vue de leur conformité avec les normes européennes. La situation socio-économique des ruraux pauvres, la formulation et/ou l'actualisation des stratégies de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural et la résolution des problèmes d'utilisation des terres sont des questions fondamentales pour l'assistance de la FAO. Le renforcement des capacités de négociation avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a également été jugé nécessaire.

En plus des priorités générales énoncées ci-dessus, des priorités spécifiques ont été définies par différents pays en matière de sécurité alimentaire, de sécurité sanitaire des aliments et d'aide au renforcement des capacités des organisations agricoles non gouvernementales.

Certains des pays membres de cette sous-région avaient préparé une documentation exhaustive sur le secteur en vue des consultations engagées avec les bailleurs de fonds, avec le soutien de la FAO, sur l'agriculture, les forêts, l'irrigation, les biotechnologies, le secteur laitier, les viandes, les fruits et légumes; d'autres pays envisagent la réalisation d'études sectorielles analogues et souhaiteraient pouvoir s'appuyer sur l'assistance technique de la FAO ainsi que sur les capacités et l'expérience acquises par les pays voisins.

Certaines questions peuvent être abordées au niveau national, par exemple le renforcement des capacités concernant les mesures phytosanitaires, la protection des végétaux, la gestion durable des forêts, la gestion des infrastructures commerciales (entrepôts) et la lutte contre les incendies de forêt; d'autres questions se prêtent mieux à une approche régionale ou transnationale; c'est par exemple le cas des impacts du changement climatique, de la création de réseaux en zone rurale et de la grippe aviaire.

Les contributions des pays membres de l'UE aux délibérations du groupe de travail ont été très utiles et ont contribué à montrer que la FAO doit faciliter la communication et la création de réseaux entre les pays membres de l'UE et les pays en voie d'adhésion et tirer les enseignements des expériences sous-régionales. Il a également été recommandé d'instaurer une étroite collaboration entre la FAO et la Commission européenne à Bruxelles.

Certains participants ont noté qu'il était peu probable que l'aide publique augmente à brève échéance. Il était donc très encourageant d'apprendre que certains États Membres tels que la Belgique apportent des ressources extrabudgétaires sans affectation spécifique permettant ainsi au siège de la FAO et aux bureaux décentralisés de procéder à une planification stratégique facilitant l'identification des domaines prioritaires. Les participants ont souligné qu'il fallait mettre en concordance les besoins prioritaires, les fonds disponibles et les décisions sur les priorités à court et à moyen terme.

Budapest. 23 mars 2010.

Annexe 3

GROUPE DE TRAVAIL 3 –ASIE CENTRALE

La réunion du groupe de travail s'est tenue avec la participation des représentants de l'Azerbaïdjan, du Tadjikistan et de la Turquie pour la région Asie centrale, et de l'Estonie, de la Finlande et de la République tchèque, pour les pays membres de l'UE. La FAO était représentée par le coordonnateur sous-régional d'Asie centrale.

Animateur: M. David Kirviladze

Rapporteur: Mustapha Sinaceur, coordonnateur sous-régional d'Asie centrale.

Les questions examinées par les participants portaient principalement sur l'adhésion à l'action menée, ainsi que sur le type de soutien (produits et services) que les pays attendaient de la FAO.

En l'absence d'autres pays de la région, le coordonnateur sous-régional a été invité à exposer les points communs et/ou les différences entre les domaines prioritaires pour les pays d'Asie centrale; les pays présents ont évoqué les problèmes communs et formulé les observations suivantes sur le document de travail intitulé « Domaines de travail prioritaires du Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (SEC) pour la période 2010-2013 »:

- Intensification durable de la production végétale
- Accroissement de la production animale durable
- Gestion et utilisation durables des ressources halieutiques et aquacoles
- Amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments
- Gestion durable des forêts et des arbres
- Gestion durable des ressources foncières, hydriques et génétiques
- Environnement porteur pour les marchés afin d'améliorer les moyens d'existence et le développement rural
- Accroissement et amélioration de l'efficacité des investissements publics et privés dans l'agriculture et le développement rural.

Les représentants des pays d'Europe centrale ont engagé une discussion générale sur les priorités, stratégies et politiques à l'origine des programmes engagés par les gouvernements nationaux pour améliorer l'offre alimentaire et le développement régional.

Les principales questions évoquées se rapportaient aux aspects suivants:

- faible utilisation des engrais et autres intrants chimiques du fait des ressources financières limitées des petits exploitants;
- insuffisance des installations de stockage à l'origine d'un volume très important (20 à 30 pour cent) de pertes à la récolte et post-récolte;
- manque de connaissances et de capacités à tous les stades de la chaîne de valeur, d'où une insuffisance de débouchés commerciaux;
- génétique et production animale

- insuffisance du crédit accessible aux producteurs et aux petites et moyennes entreprises des zones rurales;
- manque d'aptitude pour la mise en place d'investissements ruraux.

En se fondant sur le document précité « Domaines de travail prioritaires du Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (SEC) pour la période 2010-2013 », le délégué de la Turquie, grand pays donateur de la sous-région, a clairement énoncé ses priorités:

- production végétale;
- mise en place d'un système d'identification et d'enregistrement du bétail;
- aquaculture et pêche;
- gestion des parcours de la région;
- conservation et utilisation durable des ressources phyto et zoogénétiques;
- impact du changement climatique sur l'économie rurale;
- parité hommes-femmes dans les exploitations familiales;
- gestion et meilleure valorisation des ressources en eau;
- activités de recherche et coopération technique entre les autres pays de la sous-région; et,
- assistance aux pays en vue de la préparation de leurs cadres nationaux sur les priorités à moyen terme.

Hormis les questions relatives aux grands programmes d'investissement qui dépassent le cadre de l'assistance de la FAO, les priorités proposées dans le document de fonds de la FAO ont été jugées globalement conformes aux priorités et aux besoins des pays membres.

Les participants ont également souligné que l'assistance technique devait être dispensée dans le cadre des programmes nationaux de renforcement des capacités.

Budapest. 23 mars 2010.